



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Philippe FAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAU, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

AIDES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE CULTUREL

(N°2026-147)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n° 2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2025-59 de la Commission Permanente en date du 17/03/2025 « Guides des aides culturelles » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 07/04/2026 ;

Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 35 subventions au titre de l'aide aux projets culturels associatifs en spectacle vivant, musique et arts visuels aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1 pour un montant total de 193 500 €, au titre de l'année 2026, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer 19 subventions au titre de l'aide aux festivals en spectacle vivant aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 238 500 €, au titre de l'année 2026, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer 3 subventions au titre de l'aide aux structures de cinéma aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 3, pour un montant total de 252 000 €, au titre de l'année 2026, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer 10 subventions au titre de l'aide aux projets de valorisation du patrimoine auprès des partenaires au titre du fonctionnement aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 4, pour un montant total de 83 500 €, au titre de l'année 2026, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 5 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 6 structures culturelles relevant du droit privé (Cinéligue Hauts-de-France, De la suite dans les images, Fondation du patrimoine Nord-Pas-de-Calais, L'arrêt création, Festival de la Côte d'opale, Rock en stock Opale), les conventions de paiement pour lesquelles la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 5 de la présente délibération.

Article 6 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association Plan Séquence relevant du droit privé (annexe 3) la convention de paiement pour laquelle la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de

contrôle de l'emploi de cette participation départementale et valorisant les apports en matière de communication départementale, dans les termes du document joint en annexe 6 de la présente délibération.

Article 7 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association Églises Ouvertes France relevant du droit privé (annexe 4) la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2026-2028, précisant les modalités de coopération entre l'association et le Département, dans le cadre d'un projet commun de formation, protection, valorisation, soutien, visibilité, accessibilité, sensibilisation et sécurisation du patrimoine religieux, dans les termes du document joint en annexe 7 de la présente délibération.

Article 8 :

Les dépenses versées en application des articles 1 à 4 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 360 000,00	379 000,00
C03-311B02	657358/93311	Structures de rayonnement local	23 000,00	23 000,00
C03-311B02	657348/93311	Structures de rayonnement local	167 000,00	30 000,00
C03-311I03	65748/93311	Centres culturels - Actions culturelles	559 000,00	252 000,00
C03-312F05	65748/93312	Structures de rayonnement local - Patrimoine	86 800,00	83 500,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 avril 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

SOUS PROGRAMME 31.1B02	BP 2026	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION				
					1 360 000 €	26%			
65748/93311 (droit privé)	1 360 000 €	1 205 500 €	193 500 €	1 012 000 €					
STRUCTURES	DOMAINE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	MONTANT PROPOSE	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
CHEZ OIM FEST	MUSIQUE	ARRAGEOIS	5 500 €	5 500 €	5%	33 769 €	5 500 €	-	<p>Objet de la demande : L'association Chez Oim Fest reconduit son festival de musiques actuelles implanté dans la frange rurale de l'arrageois (Noyelles-sous-Bellonne, 850 habitants). L'objectif de l'association reste inchangé : partager des découvertes musicales et favoriser les rencontres entre habitants. La programmation confiée à l'association Yaiolline est dédiée aux artistes émergents. Son éclectisme et sa qualité attirent un public nombreux (337 personnes en 2025), également séduit par l'originalité du site (ancienne ferme) et la convivialité de la manifestation. L'association développe ses actions de sensibilisation à la musique à l'année auprès des publics scolaires (écoles de Corbehem et Noyelles-sous-Bellonne), du champ social (l'épices&riz solidaire de Vitry-en-Artois), et des musiciens amateurs (école intercommunale de musique d'Osartis-Marquion). La rando live qui complète les 2 jours de festival est devenue un rendez-vous incontournable et gratuit. Un effort important est réalisé pour tendre vers un festival « zéro déchet ». L'association en partenariat avec Radio Scarpe Sensée et l'épices&riz solidaire a organisé en août un concert d'HK sous la forme d'un bal paysan à Vitry-en-Artois qui a très bien fonctionné.</p> <p>Respect des critères : Fréquentation 2025 : 337 / Budget global : 33 769 € / Budget programmation : 7 500 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire de Pas-de-Calais : 8 concerts, ateliers à l'année avec les bénéficiaires de l'épices&riz solidaire, participation de l'école rurale intercommunale de musique d'Osartis-Marquion • nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : école intercommunale de musique d'Osartis-Marquion, épices&riz solidaire, radio Scarpe Sensée • politique tarifaire accessible : 10 € en prévente (15€ sur place) / jour, les samedis et dimanches 15€ pass festival en prévente (20€ sur place) / 2 jours Gratuit pour les moins de 12 ans, Rando Live gratuite et Bal Paysan à prix libre • nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : 0 ETP • budget prévisionnel : 33 769 € • cofinancements notamment locaux : 4 500 € région, 2 500 € Osartis Marquion, 150 € Noyelles-sous-Bellonne • Programmes jeunesse et jeune-public • Mutualisation matériel, démarche zéro déchet <p>Objet de la demande : L'association Jazlab propose une large gamme de cours de musique répartis en 12 ateliers (éveil musical, cours d'instrument, pratique musicale inclusive, jazz, théâtre...). Le partenariat perdu avec le conservatoire d'Arras pour la prise en charge de 3 classes jazz. La politique tarifaire reste préférentielle conformément à la volonté du conseil d'administration de rendre l'apprentissage de la musique accessible à tous. Dans cet esprit, les cours sont ouverts et adaptés aux personnes en situation de handicap. L'école comptabilise 217 élèves. Le coût de la mise à disposition du Tandem ayant grèvé le budget du festival de fin d'année 2024-2025, la festivité est maintenue cette année mais sans programmation de groupes professionnels.</p> <p>Respect des critères : Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : ateliers • implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : médiathèque d'Arras, conservatoire d'Arras, association down'up, ville de Beaumont-Les-Loges, université de Lille 1, office culturel d'Arras • partenariats sur le territoire : médiathèque d'Arras, conservatoire d'Arras, association down'up, ville de Beaumont-Les-Loges, office culturel d'Arras • cofinancement public : 5 000 € ville d'Arras, 1 000 € Drac <p>projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : personnes en situation de handicap, publics jeunes</p>
JAZLAB	MUSIQUE	ARRAGEOIS	3 000 €	4 000 €	24%	79 400 €	3 000 €	-	<p>Objet de la demande : La Bulle des Champs est une jeune association basée à Vélou (375 habitants) qui s'est donnée pour mission de créer les conditions de donner le pouvoir d'agir aux habitants. Les publics prioritaires sont les familles et les personnes se sentant seules mais aussi les actifs sans enfant au domicile qui ont également besoin de lieux de rencontres sociales pour ne pas glisser dans l'isolement. En 2026, l'association mettra l'accent sur les jeunes (et notamment leur mal-être). La Bulle des champs a reçu à ce titre l'agrément EVS (espace de vie sociale) de la CAF en mars 2025.</p> <p>L'association a pour projet de créer un parcours d'éducation artistique culturelle à destination d'un public jeune et de leurs parents. Des programmations de spectacles et d'ateliers sont prévues à la Bulle dans un souci de pluridisciplinarité (Cie Chamane, Bruit de couloir, Romain Watson, Pirogue enchanterée, CEM vivre en musique) mais aussi hors les murs dans les structures de proximité (Cité Nature, saison culturelle de la communauté de communes du Sud Artois, club numérique de Péronne, fablab, club d'astronomie...). Pour chaque temps de découverte un partenariat est créé avec un acteur local du champ social, éducatif ou médico-social (collège de Bertincourt, le relais petite enfance, la vie active d'Hermies...). Les participants rendront compte de leurs découvertes et ressentis via un carnet de bord artistique coréalisé avec l'artiste Adrye-Haline.</p> <p>Respect des critères : Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : ateliers et sensibilisation • implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : collège de Bertincourt, maison des habitants de Croisilles, PMI de Bapaume, Esat La vie active d'Hermies, Relais petite enfance de la CC Sud Artois • partenariats sur le territoire : collège de Bertincourt, maison des habitants de Croisilles, PMI de Bapaume, Esat La vie active d'Hermies, Relais petite enfance de la CC Sud Artois, club numérique de Péronne • cofinancement public : 3 500 € de la Région Hauts-de-France, 1 500 € CC Sud Artois, 500 € Vélou, 2 900 € CAF, 4 000 € MSA • projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : les collégiens, les familles, publics de la ruralité
LA BULLE DES CHAMPS	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	-	8 500 €	9%	36 030 €	2 000 €	-	

STRUCTURES	DOMAINE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	MONTANT PROPOSE	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
LES ATELIERS DE LA HALLE	ARTS VISUELS	ARRAGEOIS	10 000 €	15 000 €	20%	174 380 €	10 000 €	-	<p>Objet de la demande : Les Ateliers de la Halle œuvrent à la promotion de l'image animée et projetée. Depuis l'arrivée de la nouvelle codirection, le projet de l'association a gagné en clarté grâce à une nouvelle structuration de l'activité. Le projet compte désormais 3 axes :</p> <p>• médiation/transmission, diffusion et soutien à la création. Les Ateliers propose une large gamme d'ateliers (stop motion, mapping, vjing...) mettant l'accent sur des démonstrations participatives d'animation et la mise à disposition de matériel studio pour réaliser des films stopmotion en autonomie. La politique événementielle a été repensée de façon à mieux faire le lien avec le travail de médiation et les résidences de création. 2 événements phare rythment désormais la saison : le festival Monstra en Artois et la Nuit des Bassins, contre 4 précédemment. Le festival Monstra a été remanié pour accueillir plus d'élèves, avoir plus de propositions à destination du tout public et intégrer une dimension professionnelle grâce à la venue d'invités d'honneur, l'organisation de master class, des temps à destination des écoles d'animation de la région. Le format de la Nuit des Bassins reste identique. Cependant, il a été décidé d'approfondir les partenariats avec les différents écoles d'art associées à l'évènement en proposant des résidences de création et des masters class aux étudiants et artistes locaux, régionaux et internationaux. L'association affirme sa place dans le paysage de la formation et de la création numérique. 2026 marquera un tournant dans la vie de l'association. Suite à l'installation du nouveau Mégarama sur le site actuellement occupé par l'association, la ville d'Arras et la CUA souhaitent les reloger dans les locaux de Cité Nature pour permettre de nouvelles connexions entre les Ateliers, le cinéma et le festival du film d'Arras.</p> <p><u>Respect des critères :</u> Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : 160 heures devant public sur la CUA, le Sud Artois et Ternois Com implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : les collèges Mitterrand et Gambetta d'Arras, le collège Sévigné d'Auchel, London College of Communication, Académie des Beaux Arts de Tournai, e.artssup Lille, SupInfoCom Rubika Animation Valenciennes, Waide Somme, OCAD Toronto, l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse Partenariats sur le territoire : Plan Séquence, le conservatoire d'Arras, le conservatoire de Saint-Omer; l'AREA, l'Arras Camera Club, Université d'Artois médiation/ingénierie culturelle, l'Université des compagnons du Tour de France d'Arras, cofinancement public : 30 000 € Région Hauts-de-France, 47 500 € ville d'Arras, 7 500 € de la CUA
L'ETRE LIEU	ARTS VISUELS	ARRAGEOIS	4 500 €	5 000 €	20%	25 000 €	5 000 €	-	<p>Objet de la demande : L'être lieu est un acteur atypique du réseau régional des arts visuels. Basée au sein de la cité scolaire Carnot Gambetta à Arras, l'association porte un projet tourné vers la résidence de création, la médiation et la diffusion qui sert de support d'étude aux étudiants des classes prépa littéraires option arts plastiques. Son activité se voit désormais conforté par de nouveaux soutiens. Depuis 2024, une subvention est allouée par la Drac au titre du soutien au programme d'activités. Le partenariat avec le musée des beaux-arts d'Arras, un temps mis entre parenthèses, a repris sous la forme d'une résidence/exposition croisée et est maintenant sanctuarisé par un appel à projet commun. Par ailleurs, la ville apporte une aide logistique pour le montage d'exposition et étudie la piste d'une mise à disposition de studio pour l'accueil de l'artiste en résidence. Enfin, sous l'impulsion de la nouvelle proviseur, les plages d'ouverture de l'être lieu en période d'exposition sont étendues en soirée et durant les vacances scolaires. Les conditions sont donc réunies pour que l'être lieu affirme sa place dans le paysage arts visuels régional.</p> <p><u>Respect des critères :</u> Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : les élèves de la cité scolaire, les publics fréquentant les centres sociaux d'Arras implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : collège Gambetta, centres sociaux d'Arras, lycée Jacques Le Caron à Arras, partenariats sur le territoire : pôle Saint-Vaast, musée des beaux-arts d'Arras, radio PFM, cofinancement public : 7 000 € Drac, 6 500 € ville d'Arras, 5 500 € Région Hauts-de-France, projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : collégiens, publics fréquentant les centres sociaux
SLB FEST	MUSIQUE	ARRAGEOIS	3 000 €	3 000 €	7%	40 230 €	3 000 €	-	<p>Objet de la demande : Le SLB FEST est un jeune festival rock de l'arrageois (Saint-Laurent-Blangy) qui a très vite réussi à trouver sa place dans l'offre culturelle de la CUA. L'édition 2026 aura lieu le 12 septembre. La programmation est construite autour d'une scène extérieure qui accueille 9 groupes : 1 tête d'affiche et des groupes régionaux. Un tremplin à destination des jeunes artistes (moins de 25 ans) a désormais lieu en amont et sera accueilli cette année au Pharos. Les organisateurs ont voulu un festival gratuit accessible aux familles comme aux personnes en situation de handicap. Des stands lecture, de jeux mais aussi de prévention avec des casques anti-bruit pour les enfants sont présents sur le site. Chaque année, un concert est organisé au sein de l'EHPAD de la commune. L'association est soutenue par la ville (prise en charge des frais techniques, mise à disposition son personnel technique). Le soutien du Département porte sur l'action culturelle engagée par l'association, en particulier en matière d'inclusion (handicaps, familles, enfants) ainsi que sur le concert à l'EHPAD.</p> <p><u>Respect des critères :</u> Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : EHPAD de Saint-Laurent-Blangy, médiathèque partenariats sur le territoire : EHPAD de Saint-Laurent-Blangy, médiathèque, le Pharos à Arras cofinancement public : 1 000 € région Hauts-de-France, 1 000 € Saint-Laurent-Blangy (+ 1 500 € d'apport en nature) projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : personnes en situation de handicap, personnes âgées

STRUCTURES	DOMAINE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	MONTANT PROPOSE	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
TEKNÉ	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	15 000 €	15 000 €	22%	68 023 €	15 000 €	-	<p>Objet de la demande : La compagnie Tekne développe son activité sur la Communauté de communes Sud Artois. Elle y mène chaque année un travail qui mêle pratique amateur et création artistique. Le public bénéficiaire s'élargit sous l'impulsion de Lou Ysar qui accorde désormais une place prépondérante aux publics en situation de handicap. Pour la saison 25-26, Tekne a engagé une action inclusive et participative sur le thème de la différence qui réunit établissements scolaires (écoles et collèges) et établissements spécialisés (IME, MAS, MEM, SAI-Hôpital, EPHAD). Une commande de texte a été passée auprès de Luc Tartar : "Le jardin derrière le mur". La pièce s'enrichira au gré des ateliers de coconstruction (texte, arts visuels, podcast, performance). 10 représentations seront données dans les établissements partenaires. La compagnie subsiste grâce au soutien historique de la Communauté de Communes et à l'engagement bénévole du directeur artistique, la plaçant ainsi dans une situation de dépendance et de fragilité financière extrême qui questionne sa pérennité.</p> <p>Respect des critères : Fréquentation 2025 : 940 / Budget prévisionnel : 68 023 € / Budget médiation : 30 000 €</p> <p>Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : ateliers • implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : écoles, collège Carlin Legrand à Bapaume, IME-MAS-MEM-SAI-Hôpital-EPHAD • partenariats sur le territoire : écoles, collège Carlin Legrand à Bapaume, IME-MAS-MEM-SAI-Hôpital-EPHAD • cofinancement public : 28 000 € Communauté de communes Sud Artois • projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : collégiens, publics en situation de handicap, publics de la ruralité
UNIVERSITE POUR TOUS DE L'ARTOIS	PLURIDISCIPLINAIRE	ARRAGEOIS	6 000 €	6 000 €	6%	97 500 €	6 000 €	-	<p>Objet de la demande : L'UPTA se donne pour objet de favoriser l'accès à la culture et dans cette perspective s'ouvre à l'ensemble des connaissances, des activités et des préoccupations du monde contemporain, au moyen de cours, cycles, conférences, excursions, voyages. Prés de 80 conférences sont organisées par saison pour ses 445 adhérents.</p> <p>Respect des critères : partenariats sur le territoire : Université d'Artois</p> <p>Objet de la demande : L'Abattoir est un Café-Musiques historique du Pas-de-Calais implanté à Lillers depuis 1975. L'association Actions Loisirs Jeunes (ALJ) porte l'activité artistique du lieu depuis 1989 en assurant la programmation et la diffusion de 14 concerts de musiques actuelles répartis sur toute l'année. Elle réussit à maintenir une activité de diffusion de qualité qui mélange divers styles musicaux et fait intervenir des artistes d'envergure nationale, des groupes locaux ou émergents. Elle est complémentaire de la programmation du Palace davantage orientée théâtre. Son fonctionnement est entièrement bénévole, hormis la partie technique des spectacles (intermittents). Son action sert à la fois à renforcer le lien social du Café-Musiques et à assurer la professionnalisation de l'activité de diffusion. L'association est adhérente au réseau des musiques actuelles des Hauts-de-France. Le soutien financier du Département permet à l'association de rémunérer correctement les artistes et techniciens tout en proposant des tarifs bas, avec le souci de rendre accessible à un large public ces concerts.</p> <p>Respect des critères : Budget prévisionnel : 25 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : l'association ne dispose pas de moyens humains pour développer des actions. Située en ruralité, elle est un lieu de proximité qui participe à la vie du quartier et de la ville. Elle répond à un besoin du territoire (diffusion/ lien social) • Implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives... : la maison pour tous • Partenariats sur le territoire : Le Palace et la ville de Lillers, la maison pour tous à Lillers, l'association Vibration qui organise le B-Side Fest à Aire-sur-la-Lys • Cofinancement public : la ville de Lillers (3 700€ + apport technique) et la Région (9 000€)
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES CULTURES URBAINES	DANSE	ARTOIS	10 000 €	18 000 €	40%	45 000 €	8 000 €	-	<p>Objet de la demande : Structure d'éducation populaire basée à Barlin, l'association Intercommunale de Développement des Cultures Urbaines (AIDCU) développe son action autour de la pratique en amateur dans le domaine de la culture hip-hop : organisation du festival régional Fest'hip-hop, du concours régional chorégraphique de danse urbaine "Corps à Corps", de stages et de formations qualifiantes autour des techniques de la danse hip-hop encadrés par des artistes de réputation nationale voire internationale. L'AIDCU fédère plusieurs associations de danse dites « urbaines » situées sur la CABBALR. Elle embauche une dizaine d'encadrants (animateurs enseignants sportifs) pour assurer un regard technique ainsi que différents artistes pour accompagner sur l'aspect créatif. La coordination est bénévole (départ à la retraite non remplacé). La structure a le mérite de toucher un grand nombre de jeunes du territoire et favorise la rencontre entre pratiques professionnelles et amateurs. Néanmoins, il faut maintenir une vigilance sur le maintien et le développement de l'activité (accompagnement de la ville moins important, peu de liens avec d'autres partenaires du territoire comme le conservatoire...). L'aide départementale permet d'amortir le coût des frais d'organisation et la programmation.</p> <p>Respect des critères : Budget prévisionnel : 45 500 € (60 500€ avec les contributions volontaires)</p> <p>Respect des critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : un budget de 10 000 € pour les cours à l'année avec DOM K (formation, stages, ateliers, cours, répétitions...) en direction d'un grand nombre de jeunes du territoire • Implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives... : les associations de danses urbaines • Partenariats sur le territoire : les associations de danse urbaine du territoire, les villes de Barlin (même si le partenariat s'effrite d'année en année) • Cofinancement public : CABBALR (17 000 €/ baisse de 3 000 € en 2025), commune de Barlin (un peu plus de 1 000 €) • Projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : jeunes dont une partie située en ruralité.

STRUCTURES	DOMAINE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	MONTANT PROPOSE	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
MULTIPHONIE	MUSIQUE	ARTOIS	6 000 €	7 000 €	13%	55 970 €	6 000 €	-	<p>Objet de la demande: Multiphonie est une fédération de chant choral structurée qui réunit 39 chorales principalement du Pas-de-Calais (plusieurs situées en milieu rural / à noter aussi 2 chorales de conservatoire adhérentes, Liévin et Béthune). L'objectif de l'association est le développement et la diversification du chant choral dans la région. Seule structure d'accompagnement à la pratique vocale en amateur soutenue par la Département, Multiphonie poursuit un travail qualitatif avec la mise en œuvre et le développement de plusieurs types d'actions (formation, stages, ateliers...) et projets (Multiphonia, Multicoeur, la semaine chantante...). Elle est attentive à l'intervention régulière de nouveaux professionnels (Julien Joubert, Thomas Fuchez...) favorisant ainsi l'ouverture et les rencontres professionnelles-amateurs. Les effectifs sont en augmentation ainsi que les demandes de formation tout comme la participation des chefs de chœur aux projets par rapport aux années précédentes. Le fonctionnement de la structure est entièrement bénévole. Le soutien financier du Département permet à l'association de rémunérer correctement les intervenants professionnels et de poursuivre une activité de qualité en lien avec la pratique en amateur.</p> <p>Respect des critères: Budget prévisionnel : 55 970 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...): un budget de plus de 30 000 € sur un budget de 55 970 € (formation, stages, ateliers, cours, répétitions...) / interventions sur plusieurs territoires départementaux • Implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives... : les services culturels des villes • Partenariats sur le territoire : principalement avec la ville de Lillers et le village de Burbure (mise à disposition gracieusement de salles pour les répétitions et/ou concerts) • Cofinancement public : la Région (8 000 €) • Projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : personnes situés en ruralité / jeunes et personnes âgées
ORGUES EN BETHUNOIS	MUSIQUE	ARTOIS	16 400 €	15 000 €	36%	41 650 €	14 000 €	-	<p>Objet de la demande: Aide au 11ème Concours Pierre de Manchicourt qui aura lieu en septembre 2026.</p> <p>Pour rappel, ce concours s'organise sur 2 ans. Il fait partie des deux seuls concours avec celui de Toulouse à exister en France. Seul de ce niveau permettant aux jeunes talents de s'exercer sur des orgues remarquables, il permet aussi de valoriser le patrimoine départemental. Il réunit une vingtaine de nationalités et ce sont environ 70 jeunes qui s'y inscrivent. Il constitue souvent un tremplin dans le développement de la carrière des artistes qui y participent.</p> <p>L'année 2025 a été consacrée à la préparation du concours. Le jury étant composé de membres reconnus internationalement, il nécessite d'être retenu un an à l'avance. Elle a également permis de programmer plusieurs master classes avec les lauréats du Concours 2024 et les élèves des Conservatoires de Lens, Saint-Omer et Béthune-Bruay.</p> <p>En 2026, Tribunes d'artistes à Saint-Omer n'étant plus en mesure de renouveler son partenariat, Orgues en Béthunois recentre le concours sur Béthune et lui apporte quelques modifications (ajout de demi-finales, revalorisation des prix, mise en place d'une académie des orgues visant à renforcer la dimension pédagogique, recherche de partenariats avec d'autres conservatoires...) tout en maintenant le budget. L'objectif est de maintenir un concours prestigieux et de qualité.</p> <p>Respect des critères:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...): actions culturelles en lien avec la pratique amateur, master classes des lauréats du précédent concours avec les élèves des conservatoires de Béthune-Bruay et Lens / visites pour les collèges et écoles du Béthunois • Implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives... : les conservatoires des territoires • Partenariats sur le territoire : les conservatoires des territoires / l'office de tourisme de Béthune-Bruay pour les visites des établissements scolaires • Cofinancement public : la CABBALR (4 000 €), la ville de Béthune (4 000 €) + 6 000 € des conservatoires de Béthune-Bruay et de Lens pour les master classes • Projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : les jeunes des conservatoires des territoires / les collèges pour des visites.
CHATEAU D'ACQUEMBRONNE	PLURIDISCIPLINAIRE	AUDOMAROIS	3 500 €	4 000 €	31%	13 038 €	3 500 €	-	<p>Objet de la demande: Soutien au projet culturel de l'association du Château d'Acquebromme située à Lumbres, dont l'objectif est de tisser des liens entre art, nature et patrimoine. L'association porte deux rendez-vous d'accueil d'artistes, aux équinoxes. Le soutien permet la résidence d'artistes professionnels pour des ateliers de pratique artistique. En 2026, accueil du musicien Christian Vasseur pour une promenade musicale et dansée, des artistes plasticiens Luc-Emile Florin (estampe) et Stéphane Kozik (création sonore autour de la source du château) et de la Roulotte Ruche (balade musicale autour des enjeux de préservation des zones humides).</p> <p>Respect des critères: Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...): 43h d'actions de médiation • implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : collège de Lumbres • partenariats sur le territoire : MECS de Dohern, collège de Lumbres • cofinancement public : ville de Lumbres, pas de cofinancement (subvention) de la communauté de communes du Pays de Lumbres mais participation aux frais de résidence. • Projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : oui

STRUCTURES	DOMAINE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	MONTANT PROPOSE	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
L'AUTRE DU TROISIEME	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	-	5 000 €	13%	40 000 €	2 000 €	-	<p>Objet de la demande : Aide au projet culturel associatif pour l'association l'Autre du troisième, implantée à Saint-Omer. L'association propose depuis de nombreuses années des projets culturels de territoire, en lien avec le service culturel de la CAPSO, l'Office de tourisme, le tribunal judiciaire, les collèges, etc... Pour la deuxième année, l'Autre du troisième propose son projet "L'inutile histoire de vie" aux habitants de l'agglomération, en élargissant son périmètre en 2026 : dans le réseau des médiathèques (Eperlecques, Arques et Saint-Omer), en ruralité (à Isnor à Clairmarais), dans les clubs de sports de l'Audomarois. Il s'agit d'une collecte d'histoires de vie à la manière d'un documentaire journalistique qui prend ensuite la forme d'un journal papier distribué sur le territoire. Ce journal invite les habitants à se rendre à 3 spectacles qui mettent en scène ces histoires de vie. L'association fait appel à la compagnie La Rouille et à son comédien Sébastien Turon pour réaliser ce spectacle qui implique les habitants interviewés au début du projet.</p> <p>Respect des critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : ateliers de collecte d'histoires et ateliers d'écriture. Ateliers de pratique théâtrale. • implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : oui • partenariats sur le territoire : clubs sportifs, médiathèques • cofinancement public : Arques (2 000€), CAPSO (3 000€) • projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : oui, notamment en ruralité (Eperlecques) / Mise en avant du bénévolat féminin dans les clubs sportifs.
TRIBUNES D'ARTISTES	MUSIQUE	AUDOMAROIS	2 000 €	6 000 €	6%	101 744 €	2 000 €	-	<p>Objet de la demande : Aide au projet culturel de l'association audomaroise Tribunes d'artistes. L'association a pour objectif de faire découvrir l'orgue de la Cathédrale de Saint-Omer, de créer des passerelles avec le public, de surprendre ce derniers lors des "concerts du marché" le samedi et de mettre en avant des musiciens professionnels lors d'un festival début octobre. Des ateliers pédagogiques sont également proposés autour de la pratique de l'orgue.</p> <p>Respect des critères : Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : concerts pédagogiques et médiation • implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : ateliers pour les élèves du conservatoire à rayonnement départemental, les collégiens et le centre social de Saint-Omer • partenariats sur le territoire : Barcarolle, Conservatoire, Collèges, Centre social • cofinancement public : CAPSO et Saint-Omer • projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : élèves du conservatoire, collégiens, usagers des centres sociaux
INTRAMUROCK	MUSIQUE	BOULONNAIS	10 000 €	10 000 €	10%	101 175 €	10 000 €	-	<p>Objet de la demande : Intramurock poursuit ses projets à travers le festival Intramurock, pour accompagner la scène locale amateur en voie de professionnalisation, mais aussi avec des actions à l'année en accompagnant en studio des groupes locaux amateurs (lauréat du festival) en proposant des ateliers de pratique musicale multi instruments avec des résistances publiques ainsi que la journée "Pianos on the Docks" sur les quais de Boulogne-sur-Mer. En 2026, un nouveau projet de documentaire participatif "A notre image" met en valeur les témoignages des habitants des quartiers prioritaires. Ce projet permet de proposer à la pratique amateur en musiques actuelles un tremplin pour se professionnaliser.</p> <p>Respect des critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : le projet est très ancré sur le territoire du Boulonnais en touchant les jeunes talents mais aussi en proposant des ateliers à l'année sur la pratique amateur et des actions en politique de la ville • Implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives... : ateliers avec les habitants avec les centre sociaux • Cofinancement public : ANCT (12 000 €), CAB (18 000 €), Ville de Boulogne-sur-Mer(17 000 €), Région (25 000 €) • projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : centres sociaux, jeunes, QPV, artistes émergents • Enjeux départementaux : inclusion : Intramurock a une politique inclusive : travail avec les centres sociaux, mise en avant et en valeur de l'intergénérationnalité (participants des ateliers), billets à bas coût pour le festival et places offertes aux partenaires sociaux, actions QPV, lieux accessibles aux PMR / Egalité H/F : équipes et intervenants mixtes, valorisation des artistes féminines dans la programmation et la communication, actions dédiées sur le territoire, formations contre les VHSS et protocole VHSS pendant le festival, présence d'une agente de sécurité et collaborations régulières avec des artistes femmes. / Actions écoresponsables : partage de locaux, déplacements réduits (télétravail et prestataires locaux, encouragement au covoiturage, actions à dimension locale), diminution des impressions grâce au numérique (billetterie et communication) et réemploi, utilisation de la LED pour le festival, prêt de matériel aux participants.

STRUCTURES	DOMAINE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	MONTANT PROPOSE	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
EN BONNES COMPAGNIES (EBC)	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	10 000 €	15 000 €	24%	62 100 €	7 500 €	-	<p>Objet de la demande : Aide au projet associatif pour En Bonnes Compagnies. Compagnie implantée, en ruralité, à Marquise qui a principalement deux projets de territoire autour de deux actions : Les Préludes en avril 26 (programmation en cours : diffusion, actions culturelles) et Les Semaines théâtrales en octobre 26 (diffusion de spectacles, ateliers de pratique théâtrale et d'éloquence, actions de médiation lors de chaque activité de programmation et de diffusion). La direction artistique est portée par un comité artistique. La volonté d'impliquer les citoyens dans le projet de l'association reste présente à travers un comité citoyen impliqué dans sa gouvernance. L'association semble en pleine pour développer pleinement des partenariats durables. En 2025, le budget réalisé a été de 37 990 € de charges de personnel. Le fonctionnement de l'association prend le pas sur le développement du projet culturel, ce qui n'est pas un signe de bonne santé pour l'association.</p> <p>Respect des critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : actions culturelles autour du festival des semaines théâtrales, 28h d'ateliers autour des contes avec l'IME EOUIA de Calais, 10h d'atelier éloquence à la médiathèque de Marquise, 16h d'ateliers théâtre à la médiathèque de Marquise • Implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives... : oui l'IME, la médiathèque, les collèges (en cours) • Cofinancement public : ville de Marquise (2.000 €) et CC Terre des 2 Caps (4 000 €) • Projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : oui, collège (en cours), personnes âgées, personnes en situation de handicap.
GRUPE A - COOPERATIVE CULTURE	ARTS VISUELS	BOULONNAIS	5 000 €	10 000 €	8%	123 000 €	5 000 €	-	<p>Objet de la demande : Le groupe A coopérative culturelle accompagne le développement de projet de création transdisciplinaire. Le collectif a initié en 2022 un ambitieux projet de résidence dont l'objectif est de faire émerger les problématiques environnementales du territoire allant de la Terre des 2 Caps au Boulonnais. Ces résidences associent artistes, chercheurs en sciences sociales, habitants, associations du territoire. Après une année de repérage en 2022 suivie d'un long processus de rencontres / concertation en 2023, le projet est depuis entré dans sa phase de production avec 8 résidences par mois en 2024 et 4 en 2025. En 2026, le groupe A souhaite poursuivre le travail engagé autour des problématiques liées à la ressource en eau. 6 duos d'artistes chercheurs seront présents sur la Communauté de communes de la Terre des 2 caps et sur la Communauté d'agglomération du Boulonnais entre avril et juillet 2026. Les partenariats sont toujours aussi nombreux (la station Marine de Wimereux, le PNR des Caps et Marais d'Opale, les carrières de la vallée heureuse, le Conservatoire du Littoral, l'association, Rivages propres l'école municipale d'art de Boulogne-sur-Mer...). Pour fédérer encore plus le tout public, chaque résidence sera précédée de deux semaines de préparation in situ par les équipes de médiation.</p> <p>Respect des critères : Fréquentation 2025 : 920 personnes / Budget prévisionnel : 123 000 € / Budget médiation : 5 000 € / Budget résidence : 7 000 €</p> <p>Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : ateliers, sensibilisations, marches... • implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : collèges de Boulogne-sur-Mer et de Marquise, centres sociaux de Boulogne-sur-Mer • partenariats sur le territoire : le réseau des médiathèques de la Communauté de communes Terre des 2 Caps, la station Marine de Wimereux, le PNR des Caps et Marais d'Opale, les carrières de la vallée heureuse, le conservatoire du Littoral, l'association Rivages propres, l'école municipale d'art de Boulogne-sur-Mer • cofinancement public : 20 000 € de fonds européens, 25 000 € de la Région Hauts-de-France, 10 000 € du Comité du Déroit • projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : les collégiens, les personnes fréquentant les centres sociaux, les usagers des médiathèques
OPALE SINFONIETTA	MUSIQUE	BOULONNAIS	3 800 €	3 800 €	4%	94 800 €	2 000 €	-	<p>Objet de la demande : L'association Opal Sinfonietta poursuit son travail de promotion de la musique classique et du théâtre chanté. Son activité se partage entre la diffusion de concerts symphoniques (8 en 2026), d'opérettes (7 concerts en 2025) dans des lieux non équipés du Boulonnais (Boulogne-sur-Mer, Etaples, Hesdin l'Abbé, Le Portel, Samer et Outreau) en menant des actions de médiation auprès des publics scolaires (collégiens et lycéens). L'association a essuyé une baisse de subvention en 2025 de la part la Région et de la ville de Boulogne-sur-Mer. La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) n'a pour sa part rien alloué à l'association.</p> <p>Respect des critères : Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : ateliers et sensibilisations • implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : établissements scolaires • partenariats sur le territoire : établissements scolaires • cofinancement public : 3 000 € Région, 1 500 € Commune de Boulogne-sur-mer, 1 500 € CAB • projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : collégiens et publics de la ruralité
GRANGE/ART	ARTS VISUELS	CALAISIS	2 000 €	3 000 €	8%	40 000 €	2 000 €	-	<p>Objet de la demande : Aide au projet culturel, en milieu rural, de l'association Grange art pour le déploiement d'ateliers de pratique artistique en arts visuels à Oye-Plage, dans les ateliers de l'association et dans les communes voisines. Il s'agit d'ateliers de céramique, de gravure, de cyanotipie, d'émaillage et de peinture sur soie. Interventions d'artistes plasticiens pour le grand public ainsi qu'en collèges, en centres sociaux et en médiathèques. L'association s'engage également à porter une attention aux publics bénéficiaires de la Caisse d'Allocation Familiale via des ateliers en famille.</p> <p>Respect des critères : Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : ateliers de pratique artistique (92) • implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives / partenariats sur le territoire : Maison des solidarités, CAF, collèges de Oye-Plage et de Coulogne. • cofinancement public : Communauté de communes de la région d'Audruicq, Commune de Oye-Plage et CAF • projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : familles suivies par la CAF et collégiens

STRUCTURES	DOMAINE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	MONTANT PROPOSE	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
KNOCK - NOT ONLY CULTURE	MUSIQUE	CALAISIS	5 000 €	5 000 €	7%	69 200 €	5 000 €	-	<p>Objet de la demande : Aide au fonctionnement de l'association Knock pour le volet action culturelle de son projet "Sing'in" dédié au chant choral au sein d'établissements scolaires du Pas-de-Calais. L'action culturelle du projet prend la forme d'ateliers de sensibilisation à la musique et d'apprentissage du chant choral. Des rencontres d'artistes professionnels sont également proposées avec l'ensemble britannique Apollo5 (sensibilisation au répertoire en langue anglaise, répétitions). Le projet se solde par une restitution en l'église Notre-Dame de Calais, accompagné de l'ensemble Apollo5.</p> <p>Respect des critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : ateliers menés par des artistes professionnels (6h d'ateliers par classe) pour 220 élèves. • implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives / partenariats sur le territoire : trois collèges du Calaisis, un collège du Boulonnais (Marquise) et un collège de l'Audomarois (Théroutain) • projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : collégiens
ART CONNEXION	ARTS VISUELS	LENS-HENIN	-	10 000 €	21%	48 000 €	5 000 €	-	<p>Objet de la demande : Artconnexion est une association qui a pour vocation de créer des rencontres entre artistes et citoyens depuis 1994. Elle organise pour ce faire des expositions, conférences, performances, projections et ateliers principalement hors les murs, avec une expertise particulière pour les projets partenariaux développés dans l'espace public. Artconnexion est depuis 2000 le bureau de médiation Nouveaux commanditaires - Hauts-de-France. 47 commandes ont ainsi été accompagnées sur les territoires pour permettre à des citoyens de commander à des artistes une œuvre d'art répondant à un besoin commun. En 2025, une commande Nouveaux commanditaires a été initiée afin de rendre hommage aux gens des mines avec une œuvre qui prendra place au sein du parc du Louvre Lens. L'ambition est de rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont perdu la vie, ou ont été blessés dans le cadre de leur profession liée directement ou indirectement à la mine. L'œuvre à venir entend témoigner du lien vivant entre le territoire, ses habitants et la mémoire minière. L'accompagnement des commanditaires et des personnes ressources sur le territoire (CMF, office de tourisme...) se poursuivra jusqu'en septembre 2026 et aboutira à la sélection de l'artiste. La phase de médiation démarrera avec la diffusion du film de Bertille Bak au 9/9 Bis à Oignies, au centre arc en ciel à Liévin et au musée du Louvre Lens. Les ateliers et les sensibilisations se concentreront entre novembre et décembre 2026 et seront à destination des collèges (Jean Jaurès à Lens et Louis Pasteur à Oignies), médiathèques, lieux patrimoniaux (musée de la mine de Harnes) et établissements d'enseignements artistiques.</p> <p>Respect des critères : Budget prévisionnel : 48 000 € / Budget médiation : 6 000 €</p> <p>Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : ateliers et sensibilisations obligatoires • implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : Louvre Lens, arc en ciel à Liévin, 9/9 bis à Oignies, musée de la mine de Harnes, mission bassin minier, collèges de Lens et de Oignies, médiathèques • partenariats sur le territoire : Louvre Lens, arc en ciel à Liévin, 9/9 bis à Oignies, musée de la mine de Harnes, mission bassin minier • cofinancements publics : 10 000 € Louvre Lens, 10 000 € CALL, 10 000 € Région Hauts-de-France ; 5 000 € société des nouveaux commanditaires • projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : collégiens, publics du champ social à définir
ARTS ET DEVELOPPEMENT	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	-	15 000 €	32%	47 100 €	5 000 €	-	<p>Objet de la demande : Arts et développement propose aux enfants et familles des quartiers urbains fragilisés des ateliers de pratiques artistiques hebdomadaires gratuits, ouverts à tous et dans l'espace public, animés par un artiste professionnel, des animateurs et des bénévoles. Cette démarche est enrichie par des visites culturelles et des expositions. Leurs projets se déploient aujourd'hui au sein de 65 quartiers (PACA, Rhône-Alpes, Hauts-de-France et Ile-de-France), L'antenne Hauts-de-France, créée en 2022, pilote aujourd'hui 9 sites d'ateliers situés sur la MEL, la CALL et la CAHC. L'association a pris attache avec le Département il y a 3 ans en vue de développer leur activité sur le territoire départemental. En 2025, c'est chose faite dans les quartiers Riauxmont (Liévin) et la Plaine du 7 (Montigny-en-Gohelle) afin de développer une pratique artistique régulière des familles en marge des dispositifs d'accompagnement et de favoriser une appropriation positive des espaces publics. Démarche complétée par une exposition et une visite culturelle. Participation à la dynamique culturelle territoriale via la collaboration avec les acteurs locaux (associations de prévention, centres sociaux) et expérimentation de la démarche au sein d'un à deux nouveaux territoires de la CAHC.</p> <p>Respect des critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : Ateliers hebdomadaires en sortie d'école (17h-19h) entre mars et novembre, sessions regroupées durant les vacances scolaires-Quartiers de la Plaine du 7 et du quartier Riauxmont : 20 ateliers, 1 visite culturelle et 1 exposition. Opération-test sur 1 à 2 quartiers de la CAHC : 8 ateliers • Implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives... : Oui avec la ville de Liévin, le Louvre-Lens, le centre social de Liévin et de Montigny-en-Gohelle • Cofinancement public : oui : Cité éducative de Liévin : 10 000 € (demande en cours), CAHC : 3 000 € et le conseil régional : 5 000 € / le budget pour les actions tenues sur le département est de 47 550 € • Projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département oui : petite enfance, centres sociaux

STRUCTURES	DOMAINE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	MONTANT PROPOSE	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
LA MAISON	ARTS VISUELS	LENS-HENIN	-	2 150 €	0%	32 080 €	1 500 €	-	<p>Objet de la demande : La Maison est une association qui a pour vocation de promouvoir la jeune création plastique et d'accompagner les publics dans sa découverte. L'originalité du projet réside dans le lieu de monstration qui n'est autre qu'un ancien estaminet de Lens, reconverti en maison familiale ouvert 1974. Le choix du lieu ne s'est pas fait par simple opportunité. Il traduit une volonté double : renouer avec la tradition d'un lieu convivial ouvert à tous et jouer de la proximité et de la simplicité d'une maison familiale pour faciliter la découverte de la création contemporaine par un public non initié. La Maison présente les artistes professionnels émergents c'est-à-dire diplômés d'une école d'art depuis moins de 10 ans. Les expositions sont organisées ponctuellement dans certaines pièces de la maison, le jardin et sur les vitres de la façade.</p> <p>En 2026, le temps fort aura lieu du 6 au 8 juin et traitera du thème de l'alimentation. L'exposition collective présentera les œuvres de commande de 10 plasticiens régionaux (Anne-Béatrice Kernin, le duo Oran, Delphine Phan, Armony Combret, Lucie Evraud...) qui assureront également des ateliers et des présentations de leurs œuvres auprès des publics.</p> <p><u>Respect des critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : 54h d'ateliers à l'année et 12h d'ateliers pendant le temps fort • implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives... : Espace de vie sociale à Lens, Radio Micros Rebelles à Lens, association Re-cycle à Lens, les anges Gardins à Vieille Eglise, association Popeline à Béthune, école et collège, de la CAL autour d'un EROA (à préciser), association Qui s'aime récolte à Aix-Noulette, les écoles d'art de Tourcoing et Cambrai, EHPAD / Résidence autonomie Paul Cordonnier, Marcq-en-Baroeul, La Corderie, Médiathèque de Marcq-en-Baroeul, BPS22 - Musée d'Art et de la Province du Hainaut, la fondation Francis (Clichy) • partenariats sur le territoire : Louvre Lens Vallée, office de tourisme de Lens • cofinancement public : 5 000 € de la Drac, 1 500 € de Lens, 650 € de Loos-en-Gohelle • projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : publics fréquentant le centre de vie social de Lens, les collégiens, les habitants du quartier
RUN.DA.ART	ARTS VISUELS	LENS-HENIN	4 000 €	5 000 €	16%	31 000 €	4 000 €	-	<p><u>Objet de la demande :</u> L'association Run.Da.Art promeut le street art sur le territoire de Lens-Hénin grâce à des projets mêlant création dans l'espace public et sensibilisation artistique des habitants. Deux <i>PARCOURS</i> auront lieu cette année, l'un à Liévin (mur à définir) et l'autre à Angres sur le bâtiment de la restauration scolaire. La sélection des artistes est en cours de discussion avec les maires. Des sensibilisations au street art et des ateliers seront mis en place en direction des acteurs locaux (élèves du collège Riaumont à Liévin – section arts urbains, parents d'élèves, les enfants du centre social...).</p> <p><u>Respect des critères :</u> Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : rencontres avec les habitants du quartier sur le temps de réalisation de la fresque, ateliers de pratique • implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives... : collège Riaumont à Liévin et centre social • partenariats sur le territoire : collège Riaumont à Liévin et centre social • cofinancement public : 4 000 € d'Angres, 9 000 € de Liévin, 10 000 € de fonds européens • projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : collégiens, enfants du centre social
PATACLOUNE	ARTS DE LA SCENE	MONTRÉUILLOIS / TERNOIS	3 000 €	7 000 €	9%	81 300 €	4 000 €	-	<p><u>Objet de la demande :</u> Demande d'aide au projet associatif pour la compagnie Patacloune implantée à Preures depuis 2024. La compagnie développe des créations de spectacles professionnels, et participatifs, diffuse des spectacles sur le territoire, accueille des artistes en résidence, encadre des ateliers de pratiques artistiques et organise un festival de spectacle vivant en ruralité à la fin de l'été.</p> <p>EN 2025, ils ont déployé des actes artistiques sur la CCHPM et les territoires limitrophes : CA2BM, 7 Vallées, CAPSO. Ils ont créé un réseau informel de structures associatives locales pour des programmations communes et de la coopération. Deux rendez-vous ont déjà été menés pour créer une plateforme d'échange. Sur 2026, l'association déploiera les projets suivants : une création avec les habitants de Preures et environ qui aura sa restitution lors de leur festival cet été, des ateliers de théâtre d'ombre en partenariat avec l'office de tourisme et les illuminations de la vallée de la course, deux stages seront organisés pour les enfants à la demande de l'association des parents d'élèves aux vacances d'avril et celles de la Toussaint, deux cabarets thématiques autour du blé et du lait avec la Halte d'autrefois, stages et actions culturelles avec l'IME La vie active, la maison des habitants de Fruges et le centre social intercommunal. Leur festival aura lieu les 28/29/30 août à Preures. La municipalité les aide au niveau logistique et a décidé de créer dans les années à venir un Tiers-Lieu culturel où ils auraient leur place voire le pilotage de ce dernier en partenariat avec les Foyers ruraux.</p> <p>La compagnie a un projet de création 2027 "Le cheval et moi" sur l'histoire du cheval boulomais et la relation humain/animal. Il sera plus recommandé d'émarger au dispositif de soutien au programme d'activité des artistes en 2027.</p> <p><u>Respect des critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : actions culturelles, projet de création participative, nombreux ateliers auprès de structures éducatives et médico-sociales. • Implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives... : travail avec la commune sur le Tiers Lieux, partenariat avec l'IME La vie active, le collège d'Hucquelliers, l'office de tourisme, etc • Cofinancement public : Communauté de communes : 3 800 € demandé (année dernière 1 500 €), RDV région à venir pour demande 2026, FDVA : 5 000 €, MSA : 17 000 €, programme LEADER : 20 000 € <p>Projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : IME, collège</p>

STRUCTURES	DOMAINE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	MONTANT PROPOSE	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
VAILLONNE	MUSIQUE	MONTRÉUILLOIS / TERNOIS	8 000 €	8 000 €	14%	55 970 €	8 000 €	-	<p><u>Objet de la demande</u> : Basée à Merlimont, Vaillonne travaille avec les musiciens et des artistes spécialisés dans les propositions musicales et jeune public. La structure accompagne la création musicale en produisant et diffusant les spectacles des artistes et en les soutenant tout au long de leur parcours (production de concerts, disques et action culturelle au plus proche des différents publics et plus spécifiquement du jeune public). Cette structure travaille avec l'AAE à Noeux-les-Mines et monte des projets avec les diverses communes du Pas-de-Calais dont Méricourt, Arras et Noeux-les-Mines.</p> <p><u>Respect des critères</u> : Actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : Le projet vise à consolider les actions culturelles menées par Vaillonne dans le Pas-de-Calais : accueils en résidence, créations musicales (Télula, Corde), concerts et actions artistiques au tiers-lieu La B@SE de l'AAE62, soirées thématiques et partenariats locaux (Tandem, Pharos). Développer des actions de proximité et structurer un écosystème fragilisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives... : AAE, Structures scolaires... • Cofinancement public : FONPEPS : 19 988 €, Région : 7 000 €, Commune de Méricourt : 4 000 €, Commune de Secin : 1 500 €, CNM : 5 500 € • Partenariats : Vaillonne est membre du pôle Régional Haute-Fidélité, du SMA, de la Fédération EFPEL, de Fédéchanson et de la SCP • Enjeux départementaux : Le projet s'appuie sur une démarche inclusive : concerts en jauges adaptées, actions culturelles à La B@SE avec les publics accompagnés par l'AAE62, ateliers pour services civiques, soirées autour des droits des femmes, rencontres intergénérationnelles. Objectif : favoriser l'accès à la culture, la participation active et la mixité des publics sur le territoire. Egalité H/F : programmation d'artistes femmes (Natacha Tertone, ELLE CRIE, Jour), soirée dédiée aux droits des femmes le 6 mars, actions menées avec une association d'Avion. L'objectif est de renforcer la visibilité des créatrices, soutenir leur diffusion et favoriser une meilleure représentation dans les musiques actuelles. 4 artistes projets féminins portés sur 10. <p>Le projet intègre une démarche de développement durable : mobilité réduite avec une majorité d'actions concentrées à La B@SE mutualisation des moyens techniques, communication numérique raisonnée, jauges adaptées et travail en circuits courts avec les partenaires locaux. Ruralité : Le projet s'ancre dans la ruralité du Pas-de-Calais en investissant des communes comme Angres, Corbehem, Samer. Concerts, ateliers et résidences irriguent un territoire peu doté.</p>
SILLONS DE CULTURE, UNIVERSITE POPULAIRE RURALE	PLURIDISCIPLINAIRE	MONTRÉUILLOIS / TERNOIS	3 500 €	3 500 €	#VALEUR!	26 800 €	3 500 €	-	<p><u>Objet de la demande</u> : L'association Sillons de Culture est un acteur historique du développement culturel en milieu rural qui a développé son activité sur le terroir en proposant aux communes rurales adhérentes une activité culturelle de diffusion de spectacles, conférences et rencontres. Depuis 2018, l'association propose une « université populaire rurale » agrémentée de programmations artistiques. Les vingt rendez-vous organisés chaque année sont accueillis alternativement par les 20 communes adhérentes.</p> <p><u>Respect des critères</u> : Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : médiathèques de Frévent, Auxi-le-Château, centres sociaux du terroir, les collèges du terroir et les annexes de l'école de musique intercommunale du terroir • partenariats sur le territoire : médiathèques de Frévent, Auxi-le-Château, centres sociaux du terroir, les collèges du terroir et les annexes de l'école de musique intercommunale du terroir • Projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : collégiens, publics de la ruralité
COLLECTIF JEUNE PUBLIC	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	5 000 €	8 000 €	7%	115 000 €	5 000 €	-	<p><u>Objet de la demande</u> : Le Collectif Jeune Public Hauts-de-France réunit des structures de diffusion, des équipes artistiques et des personnalités partenaires de la région Hauts-de-France toutes intéressées par la création et les sensibilisations accessibles aux enfants, aux adolescents et à leur entourage. Il développe un programme à destination des professionnels de la création pour l'enfance et la jeunesse et des publics : formations, ressources partagées, rencontres professionnelles, événements fédérateurs, outils de valorisation et dispositif de soutien à la création. En 2025, le Département a pu bénéficier de l'accompagnement du collectif et d'un financement DRAC pour mettre en place 4 expérimentations sur le territoire d'interventions artistiques en P.M.I.</p> <p>En 2026, le collectif compte 128 adhérents dont une dizaine de compagnies du Pas-de-Calais et 9 structures de diffusion culturelle. Le fonds de soutien du collectif : <i>C'est pour bientôt</i> aura lieu en 2026 au 9-9 bis pour accompagner et soutenir financièrement la création jeune public régionale soit 6 équipes artistiques. En 2026, le Collectif JP HDF va poursuivre le nouvel accompagnement « Musiques actuelles » soutenu via le Grand Bleu à hauteur de 6000 euros. Les deux prix pluridisciplinaires « jeune pousse » et « lauréat » sont maintenus. Le <i>C'est pour bientôt</i> est intégré dans la dynamique nationale des fonds de soutien à la création Jeune Public. Cela permet la circulation des projets sélectionnés au niveau national. En 2026, sur le territoire départemental aura lieu également une journée professionnelle "Présenter un spectacle à l'oral : trucs et astuces pour susciter l'intérêt" en partenariat avec Filages, Actes Pro, Hauts-de-France en scène, Théâtre Exchange et la Comédie de Béthune (62).</p> <p><u>Respect des critères</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : Deux temps forts sur le territoire départemental en 2026. Travail en partenariat avec le département sur des expérimentations en PMI. • Implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives... : par ricochet, le soutien du collectif permet aux compagnies et structures de professionnaliser leur approche du jeune public et des adolescents. • Cofinancement public : DRAC : 30 000 €, Région : 35 000 € et Département : 5 000 € • Projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : toute petite enfance et adolescents

STRUCTURES	DOMAINE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	MONTANT PROPOSE	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
DYNAMO	MUSIQUE	DEPARTEMENT	5 000 €	10 000 €	2%	502 120 €	6 000 €	-	<p>Objet de la demande : Depuis 10 ans, Dynamo crée des projets de sensibilisation, de création et d'accompagnement dans le champ des musiques actuelles, avec et pour les habitants et les artistes du département du Pas-de-Calais. L'édition 2026, du 13 février au 23 mai 2026 du Live entre les Livres s'inscrit dans la continuité du projet engagé, en affirmant son rôle d'outil de dynamisation culturelle des territoires ruraux du département en travaillant de concert avec les médiathèques. Le dispositif poursuit son ambition de favoriser l'accès aux musiques actuelles pour toutes et tous, en proposant des concerts (Les p'tites notes, Nür, Maël Isaac...) et des ateliers gratuits au plus près des habitants, dans des communes ne disposant pas de lieux dédiés. Nombre d'interventions dans le Pas-de-Calais : environ 55 concerts et ateliers pour 40 lieux.</p> <p><u>Respect des critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : 55 projets d'ateliers et de concerts dans les médiathèques du département dans plus de 40 communes (Attin, Auxi-le-château, Croisilles, Dourges, Berck, Verquin, Coulogne, Averdointg, Pernes, Arques, Arras, Noyelles-sous-Lens, Courrières, Harnes, Noyelles-sous-Lens, Billy-Montigny, Rouvroy, St Omer...) implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives... : oui partenariats sur le territoire : co construction avec les médiathèques du territoire départemental et les structures locales Enjeux culturels : Démarche inclusive : actions gratuites et réparties sur des territoires variés, y compris ruraux, pour toucher les publics éloignés. La programmation veille à la diversité et favorise la représentation d'artistes émergents <p>Egalité H/F : La programmation veille à une représentation équilibrée des artistes femmes autrices-compositrices et musiciennes. Un suivi annuel de la parité dans la programmation permet d'ajuster les actions.</p> <ul style="list-style-type: none"> cofinancement public : DRAC : 5 000 €, CR 32 500 €, CD nord : 13 000 €, CD somme : 3 000 €, CNM : 10 000 €, SACEM : 3 000 € projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : publics sociaux et ruralité
HAUTE FIDELITE	MUSIQUE	DEPARTEMENT	4 000 €	5 000 €	2%	299 120 €	4 000 €	-	<p><u>Objet de la demande :</u> Haute Fidélité en tant que pôle de musiques actuelles dans les Hauts de France, aide à la structuration de la filière des musiques actuelles. Ce réseau est un outil de travail du secteur, il structure et fédère les acteurs de la filière régionale, il représente, valorise, préconise, concert, coopère, conseille et forme les adhérents. Leur mission est essentielle sur un secteur assez mal connu et reconnu. Plusieurs structures et associations du Pas-de-Calais sont adhérentes de HF.</p> <p><u>Respect des critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : travail avec les artistes en musique actuelle et les structures de diffusion du territoire en leur apportant un lieu ressource, de mise en réseau, de formations, de journées professionnelles, notamment avec les RADAR. Réflexion conjointe avec le Département sur un S.O.U.I.M.A Implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives... : pas directement mais le réseau constitué par HF offre un éclairage et un soutien aux structures de musiques actuelles A travers son programme d'activités, Haute Fidélité développe les missions suivantes : représentation des adhérents auprès de leurs partenaires et valorisation de leurs actions à travers la mission de plaidoyer. Observation et préconisation, concertation et coopération à travers des espaces d'échanges entre les adhérents, contribution à la coconstruction des politiques publiques, coopération à l'échelle nationale et internationale, participation aux temps forts de la filière Cofinancement public : DRAC : 50 000 €, Région : 165 000 € et Département Nord : 3 000 €, Somme : 4 000 €, Oise : 7 000 €, CNM : 20 000 €
JEUNESSES MUSICALES DES HAUTS-DE-FRANCE	MUSIQUE	DEPARTEMENT	5 000 €	5 000 €	2%	225 240 €	5 000 €	-	<p><u>Objet de la demande :</u> Les JMF proposent des actions et des spectacles Jeune Public toute l'année sur au moins 12 communes du Pas-de-Calais notamment en zone rurale (Boulogne-sur-Mer, Rang-du-Fliers, Samer, Le Touquet, Oignies, Desvres, Lillers, Béthune, St-Pol-sur-Ternoise, Fruges, Montreuil-sur-Mer...), afin de favoriser l'accès pour tous au concert et de contribuer à mettre la pratique musicale à portée de tous, et notamment des enfants et des personnes éloignées de la culture. Des partenariats avec des structures sociales, éducatives (écoles, MECOP, intercommunalités) sont à noter. Le projet reste qualitatif.</p> <p><u>Respect des critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : concerts et actions culturelles implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives... : Actions culturelles : 90H d'ateliers, dans 4 communes du Pas-de-Calais partenariats sur le territoire : plusieurs communes du département, 9 981s, Centre culturel Brassens cofinancement public : Région 65 000 €, Département du Nord : 15 000 €, Apport EPCI 5 750 €, communes 2 650 €, Cités éducatives 16 500 €, territoires éducatifs ruraux : 11 100 € projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : MECOP de St Martin et de Boulogne, association d'insertion, Classes ULIS et IME, quartier QPV
LA CLEF DES CHANTS	MUSIQUE	DEPARTEMENT	15 000 €	15 000 €	2%	768 848 €	15 000 €	-	<p><u>Objet de la demande :</u> Aide au projet culturel de l'association la Clef des chants qui œuvre pour la création (3 créations prévues en 2026), la promotion et la diffusion de l'art lyrique en décentralisation. L'association propose un large répertoire, pluridisciplinaire, adaptable au sein de lieux souvent non-dédiés. Ses "opéras minutes" sont un symbole de l'exigence d'accessibilité de la compagnie.</p> <p><u>Respect des critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : 13 ateliers en collèges, actions de décentralisation (diffusion), 36 représentations prévues dans le Pas-de-Calais implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives / partenariats sur le territoire : Château d'Hardelot et Barcarolle, résidence au Channel. CIAS et Maison pour tous à Marles-les-Mines cofinancement public : 72 000 € (DRAC), 487 500 € (Région), 18 000 € (CD 59). projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : actions en ruralité <p>Développement de projets en lien avec des enjeux de développement durable (dans les décors et les déplacements).</p>

STRUCTURES	DOMAINE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	MONTANT PROPOSE	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
L'INVENTAIRE	ARTS VISUELS	DEPARTEMENT	3 000 €	3 000 €	2%	151 880 €	3 000 €	-	<p>Objet de la demande : L'inventaire développe autour de sa collection de plus de 1 500 œuvres un service de prêt d'œuvres d'art mais aussi des expositions thématiques ou monographiques, des ateliers de pratique artistique, des actions éducatives et des rencontres avec les artistes. La force de l'inventaire réside dans sa capacité à construire un accompagnement sur mesure permettant aux partenaires de proposer au sein de leur structure un projet artistique complet. En 2025, l'inventaire a assuré une présence artistique sur le territoire à travers la diffusion de 100 œuvres dans 8 établissements pour 189 élèves (1 lycée et 7 collèges). L'action de l'inventaire a bénéficié à 2 230 collégiens. Des nouveaux partenariats ont été mis en place avec la cité des électriciens et l'association le café-mélon à Béthune.</p> <p>Respect des critères : Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation...) : ateliers de pratique, médiation d'œuvres implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : collège Langevin à Rouvroy, collège Debussy à Courrières, collège Pierre et Marie Curie et Marie Curie à Liévin, collège Léonard de Vinci à Carvin, collège Paul Verlaine à Saint-Nicolas-Lez-Arras, lycée Alexandre Ribot à Saint-Omer, Cité des électriciens à Bruay-la-Buissière, Association nationale pour le Développement et la Recherche des Artothèques partenariats sur le territoire : Cité des électriciens à Bruay-la-Buissière, l'association le Café-mélon à Béthune, l'espace 36 à Saint-Omer, la maison de l'abbé Prévost à Hesdin cofinancement public : 18 000 € Région des Hauts-de-France, 12 000 € département du Nord, 11 500 € ville d'Hellemmes, 8 000 € politique de la ville projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : les collégiens, la toute petite enfance
LE BUREAU D'INSPIRATIONS PARTAGEES	PLURIDISCIPLINAIRE	DEPARTEMENT	REJET	8 000 €	40%	20 106 €	4 000 €	-	<p>Objet de la demande : En tant qu'opérateur de la DRAC Hauts-de-France, le Bureau d'inspirations partagées assure la mise en œuvre de la politique publique Culture – Santé – Handicap à l'échelle régionale. A ce titre, le BIP coordonne deux dispositifs régionaux : Plaines Santé (environ 200 représentations par an) et Circulations (environ 420 jours de résidence artistique par an. Fort de cette expertise, le BIP a initié un cycle de formes artistiques au chevet des patients des services de soins palliatifs et auprès de personnes soignées à domicile, représentant environ 30 interventions annuelles. Le BIP sollicite un soutien pour poursuivre les actions que l'association développe dans les structures médico-sociales situées sur le département du Pas-de-Calais. Il s'agit d'interventions d'artistes professionnels qui sont proposées soit au sein des services de soins palliatifs (dans les chambres de patients), soit au sein des domiciles de personnes en fin de vie.</p> <p>Respect des critères : Implication territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : 12 interventions au chevet et 8 à domicile seront proposées en partenariat avec 4 établissements du Pas-de-Calais: Centre Hospitalier de Calais, Centre Hospitalier de Berck, Groupe Hospitalier du Ternois, Santélys secteur Béthune-Bruay partenariats sur le territoire : 12 interventions au chevet et 8 à domicile seront proposés en partenariat avec 4 établissements du Pas-de-Calais : Centre Hospitalier de Calais, Centre Hospitalier de Berck, Groupe Hospitalier du Ternois, Santélys secteur Béthune-Bruay cofinancement public : 4 106 € Etat – allocation de Sécurité Professionnelle // 6 000 € fondation privée, projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : personnes en situation de handicap

35 demandes

193 500 €

SOUS PROGRAMME 311.B02	BP 2026 + Virement	BP 2026	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSUMMATION
65748/93311 (Droit privé)	1 360 000 €	1 360 000 €	1 012 000 €	185 500 €	826 500 €	39%
657358 / 93311 (Interco)	10 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	0 €	100%
657348 / 93311 (Communes)	180 000 €	167 000 €	38 000 €	30 000 €	8 000 €	95%
				238 500 €		

STRUCTURES	DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	PROPOSITION 2026	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
DI DOU DA	MUSIQUE	ASSOCIATION	ARRAGEOIS	9 000 €	9 000 €	5,64 %	159 500 €	9 000 €	-	<p><u>Objet de la demande</u> : L'association Di Dou Da est tournée vers la promotion de la chanson francophone (Di Dou Da Arras festival et Di Dou Da Appart) et de la pratique du chant amateur (cours hebdomadaires de chant). L'année 2025 a été marquée par la reprise de la comédie musicale Au zink de la zik pour célébrer les 30 ans de l'association. Depuis 2024, de nouveaux partenariats sont établis avec France Terre d'Asile et la maison de l'emploi permettant aux bénéficiaires de découvrir les différents aspects du montage d'un festival. Un nouveau conseil d'administration est en place depuis le 13 décembre 2025. Les nouvelles orientations de l'association devraient être communiquées prochainement.</p> <p><u>Respect des critères</u> : Fréquentation 2025 : 3 000 personnes / Budget prévisionnel : 159 500 € / Budget programmation : 60 000 € /</p> <ul style="list-style-type: none"> • nature du projet proposé et calendrier d'actions : du 14 au 21 juin 2026 • Volume de diffusion d'œuvres et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : 6 concert payants et 8 gratuits <p>Département a une attention particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : • politique tarifaire accessible : Les concerts sont gratuits dans la cour de l'HDG. La Billetterie au Casino, au Pont de Singe et au Théâtre s'échelonne entre 5 et 25 €. • nombre d'ETP et masse salariale consacrés au projet : 0 • cofinancements notamment locaux : 45 000 € région, 23 000 € Arras, 16 000 € CUA
ROCK IN BOURLON	MUSIQUE	ASSOCIATION	ARRAGEOIS	7 000 €	15 000 €	3,89 %	386 030 €	8 500 €	-	<p><u>Objet de la demande</u> : Le festival Rock in Bourlon tire désormais profit d'un format et d'un modèle économique stabilisés qui respectent l'esprit village et do it yourself chers à l'association. Les trois jours de festival sont maintenus sur la place du village qui accueillent les 2 scènes dédiées aux musiques rock et métal. La tarification de la billetterie repose sur un prix libre avec un montant minimum. L'édition 2025 avec ses 6 400 personnes (hausse de 7,6% par rapport à 2024) et un camping complet bat de nouveau des records de fréquentation. Pour la 14ème édition, l'association souhaite accroître son rayonnement en communiquant via de nouveaux moyens de diffusion. Une émission coanimée par 2 animateurs sera réalisée pendant le festival et diffusée sur les internets (youtube, twitch, wéo...).</p> <p><u>Respect des critères</u> : Fréquentation 2025 : 6 400 personnes / Budget prévisionnel : 386 030 € / Budget programmation : 85 000 €</p> <p>nature du projet proposé et calendrier d'actions : juin 2026, 3 jours de festival</p> <ul style="list-style-type: none"> • volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : 40 concerts <p>Département a une attention particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : • politique tarifaire accessible : 40 € le pass 3 jours et 15-20 € le pass 1 jour • nombre d'ETP et masse salariale consacrés au projet : 1,1 ETP • cofinancements notamment locaux : 10 000 € région, 5 000 € Bourlon, 4 000 € Osartis Marquion, 10 000 € Pictanovo, 17 000 € CNM • responsabilité sociale et environnementale : La jauge limitée du festival a pour but de respecter le village, ses habitants et son environnement. 100% des boissons et la majorité de la restauration sont en circuit court. Communication papier réduite depuis 2025. Proportion des habitants de Bourlon dans l'équipe bénévole en forte augmentation, création d'une équipe de lutte contre les VSS. Politique de non tolérance face aux discriminations.

STRUCTURES	DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	PROPOSITION 2026	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
RENCONTRES MUSICALES EN ARTOIS	MUSIQUE	ASSOCIATION	ARTOIS	5 000 €	6 000 €	10,53 %	57 000 €	5 000 €	-	<p>Objet de la demande : Aide au festival itinérant de musique classique à l'automne 2026 des Rencontres Musicales en Artois. 7 dates prévues dont plusieurs en milieu rural (Labourse, Ruitz, Gonnehem...) favorisant ainsi la présence culturelle sur la frange rurale de la CABBALR. La programmation 2026 mettra à l'honneur les musiques slaves. La place sera faite à 2 artistes émergents (lauréats des Etoiles du piano) et à 2 artistes ayant suivi un cursus au conservatoire de Béthune-Bruy. Des partenariats sont également menés avec des acteurs du territoire comme l'ensemble Hémiolia. L'association poursuit son objectif d'aller vers les publics peu ou non-initiés et développe des actions culturelles (rencontres, master classes...) pour le jeune public (collégiens, lycéens et élèves d'écoles de musique) favorisant les rencontres entre pratiques professionnelles et en amateur.</p> <p>Respect des critères : Budget prévisionnel : 57 000 € (66 000 avec les contributions volontaires) / Budget de programmation : 48 000 € / Budget de médiation : 3 000€</p> <p>Nature du projet proposé et calendrier d'actions : du 27 septembre au 20 novembre 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volume de diffusion d'œuvres et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : 7 concerts / programmation qualitative / présence d'artistes émergents / actions culturelles • Nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : implantation territoriale / partenariats avec les villes d'Auchel (l'Odéon et l'école de musique), Ruitz, Fouquières-lez-Béthune, Violaines, Violaines, Béthune (collèges et lycées), Labourse (médiathèque), Gonnehem (médiathèque et école de musique) / partenariat avec les acteurs locaux (ensemble Hémiolia et Opus 62) / Office de tourisme • Politique tarifaire accessible : Tarif normal de 13 euros inchangé depuis une décennie. Un concert offert pour trois achetés. Demi-tarif pour les parents des élèves de master classe. Gratuité pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi. • Nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : fonctionnement qui repose sur des bénévoles • Cofinancements notamment locaux : 18 000 € région, 21 000 € CABBALR, 1 000 € ville de Béthune • Enjeux départementaux : programmation en ruralité / démarche éco-responsable (catering local, covoiturage encouragé)
L'ARRET CREATION	ARTS DE LA SCENE	ASSOCIATION	AUDOMAROIS	31 500 €	28 000 €	16,06%	174 400 €	25 000 €	OUI	<p>Objet de la demande : Aide au festival "Mais où va-t-on ?" pour L'Arrêt Création, structure en milieu rural dont le projet initial se positionnait à la croisée des chemins entre un pôle culturel et un espace de vie sociale (EVS). Son ambition était de garantir un droit d'accès à la culture pour toutes et tous, en développant des initiatives favorisant la diffusion et la participation des habitants. Cependant l'agrément CAF EVS n'a pas été renouvelé car le lieu n'est pas suffisamment ouvert au public en dehors du festival d'arts de rue dont la 14ème édition aura lieu en 2026. L'association réfléchit à une nouvelle structuration, plus en phase avec la réalité de l'activité et des financements possibles. Le service du développement culturel du Département sera associé à cette démarche.</p> <p>Respect des critères : Durée : 2 jours en juin. Diffusion : 60 585 € de budget alloués à la programmation artistique (29 472€ en 2025) - 19 spectacles diffusés, essentiellement lors du festival. / Médiation : 6 940 € alloués à l'action culturelle / Enjeux départementaux : ruralité et démarche égalité hommes / femmes.</p> <p>Par ailleurs, en 2026 la cie est mobilisée par la Ligue d'enseignement pour intervenir en collège au titre du dispositif "arts de la scène en collège" cofinancé par le Département.</p>
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS	MUSIQUE	EPCI	BOULONNAIS	8 000 €	10 000 €	19,53 %	51 200 €	8 000 €	-	<p>Objet de la demande : Aide au festival du Printemps de la Danse qui a développé une nouvelle formule pour s'ouvrir à davantage de publics via un nouveau format en 2025. Des représentations en plein air se sont ainsi déroulées dans plusieurs communes de l'agglomération afin de rendre davantage accessible aux habitants la politique culturelle de l'agglomération. Pour 2026, la Communauté d'agglomération du Boulonnais renouvelle le Printemps de la Danse sur 4 nouveaux sites : Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Wimereux et Neufchâtel-Hardelet du 14 au 17 mai. Cette nouvelle programmation aura pour but de fidéliser le public et d'ancrer davantage l'identité du festival (de rue). L'agglomération s'attache par ailleurs à proposer des compagnies confirmées tout en soutenant les créations "émergentes" au sein de son festival.</p> <p>Respect des critères : Accessibilité : Vraie accessibilité tarifaire car la CAB propose la gratuité et festival de rue</p> <p>Ambition artistique : 4 diffusions professionnelles. La collectivité alterne entre émergence, compagnies confirmées mais offre aussi une belle place à ses pratiques dansées en amateur. Par ailleurs, des temps d'action culturelle tout public sont proposés durant le festival pour démocratiser davantage la pratique chorégraphiques (2 grandes sessions les 16 et 17 mai 2026).</p> <p>Durée : 4 jours du 14 au 17 mai</p> <p>Enjeux départementaux : Afin de réduire l'impact environnemental, les représentations seront données en cœur de ville avec des installations légères. Le festival s'appuiera également sur les commerces locaux pour façonner le village du festival. Les achats passés pour la réalisation de cet événement sont réalisés en prenant en compte les clauses environnementales. La gratuité permet à tous l'accès à la culture</p>

STRUCTURES	DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	PROPOSITION 2026	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
FESTIVAL DE LA COTE D'OPALE	MUSIQUE	ASSOCIATION	BOULONNAIS	17 000 €	37 000 €	3,48 %	1 062 476 €	25 000 €	OUI	<p><u>Objet de la demande</u> : Le Festival fêtera ses 50 ans cette année. Il proposera du 9 au 12 juillet 2026 sur l'Esplanade de L'Embarcadère à Boulogne-sur-Mer une programmation musicales actuelles (le 9 juillet : SHENG / LA MANO / JOSMAN, le 10 juillet : BILLIE /STEPHAN FICHER / VANESSA PARADIS, le 11 juillet : ANAIS COTTE / JEANNETTE & MAJ / SOPRANO, le 12 juillet : ADAHY/ SAM SAUVAGE / JEAN LOUIS AUBERT). En amont du festival, 4 collèges du Boullogne-sur-Mer travaillent à la production, l'enregistrement audio et la réalisation de clips vidéos de quatre chansons issues du répertoire des artistes à l'affiche 2026. Ces créations sont valorisées sur des grands écrans dans le dispositif scénographique du Festival. En cette édition anniversaire, il est proposé d'amplifier ces actions culturelles avec deux mini sessions de Jeannette & MAJ dans deux collèges à définir (Desvres, Marquise ou Samer) avant son passage sur la scène du Festival le 11 juillet 2026.</p> <p><u>Respect des critères</u> : Budget prévisionnel : 1 062 476 € / Budget artistique : 410 000 € / Budget actions culturelles pour le film : 50 000 € (demande de 25 000 € au CD 62 / cofinancement CAB : 25 000 €) Cofinancement du festival : CR : 200 000 €, Ville de Boulogne : 48 000 €, CAB : 160 000 €, SACEM : 3 000 €, crédit mutuel : 5 000 €, CNM : 9 391 €.</p> <p><u>Objet de la demande</u> : Le Jazz Opale Festival est un événement culturel implanté à Neuchâtel-Hardelet, au cœur de la Côte d'Opale. Depuis cette année, une association a été créée afin d'assurer le bon développement et déroulement de ce dernier. Son objectif est de valoriser le jazz sous toutes ses formes permettant d'accueillir des artistes reconnus et des artistes émergents notamment de la région. Différentes actions culturelles sont mises en place (master class, cinéma, conférence, ateliers participatifs avec le lycée Mariette de Boulogne-sur-Mer, ateliers avec l'école de musique). Le festival est un événement qui a trouvé sa place sur le territoire.</p> <p><u>Respect des critères</u> : Budget programmation : 90 000 € / Budget médiation : 2 800 € nature du projet proposé et calendrier d'actions : du 17 au 21 juin 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : 16 concerts et 5 actions de médiation • nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais ; notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : Chorale du Lycée mariette, écoles de musique, cinéma, conférence, nord et front de mer balade didactique • politique tarifaire accessible : 15 à 40 euros - 20 € tarif réduit (étudiant et demandeurs d'emploi), environ 20 places en gratuité sur chaque date à destination des plus précaires. • nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : 0,5 ETP • inscription dans les réseaux professionnels : non • cofinancements notamment locaux : 10 000 € CAB, 5 000 € DRAC, 10 000 € région PRAC, 5 400 € région PEPS, • Enjeux départementaux : réduction de la consommation électrique, réemploi des structures et matériels, partenariat avec Volvo (véhicule électrique ou hybride) pas de transport annexe car tout se déroule au même endroit, impression raisonnée sur papier recyclé, priorité communication digitale.
JAZZ'OPALE FESTIVAL	MUSIQUE	ASSOCIATION	BOULONNAIS	8 000 €	30 000 €	13,31 %	225 360 €	10 000 €	-	<p><u>Objet de la demande</u> : Le festival Poulpaphone 2026, pour sa 21ème année, garde son essence autour des musiques actuelles et aura lieu les 24 et 25 septembre 2026 à l'Embarcadère avec deux modifications majeures : l'implantation du site sera revue pour fluidifier la circulation entre les deux scènes (la deuxième scène sera implantée à l'extérieur et non dans l'Escale de l'Embarcadère), et la tarification sera revue à la baisse pour le pass 2 jours et le pass culture de façon à favoriser la curiosité du public et des plus jeunes en particulier. Deux têtes d'affiches sont présentes, deux middles sur les 16 concerts mais ensuite la structure programmera uniquement des groupes émergents et une scène locale qui est permise en amont du festival grâce au repérage du poulpa+.</p> <p><u>Respect des critères</u> : Fréquentation 2025 : 2 500 personnes / Budget prévisionnel : 275 000 € / Budget programmation : 120 000 € / Budget médiation : 20 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volume de diffusion d'œuvres et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : 16 dates sur deux jours les 24 et 25 sept sur deux scènes • nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : les centres sociaux, la maison des enfants de la cote d'Opale, les jeunes, label tourisme et handicap • politique tarifaire accessible : La politique tarifaire va évoluer à la baisse pour le pass deux jours (30 € au lieu de 40 € actuellement) et le tarif pass culture pour les jeunes va être ramené à 20 € par jour. Le but est de démocratiser l'accès un maximum dans un contexte d'inflation. • nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : 42 ETP • cofinancements notamment locaux : EPCI (CAB) • Enjeux départementaux : Le Poulpaphone a réduit sa consommation énergétique en s'installant dans un équipement. Des brigades vertes sont mises en place pendant l'évènement pour inciter au tri des déchets. Une gestion responsable du catering est envisagée pour l'édition 26. Les impressions papier sont limitées de même que les écocup.
REGIE L'EMBARCADERE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS	MUSIQUE	EPCI	BOULONNAIS	15 000 €	15 000 €	5,45 %	275 000 €	15 000 €	-	<p><u>Objet de la demande</u> : Le festival Poulpaphone 2026, pour sa 21ème année, garde son essence autour des musiques actuelles et aura lieu les 24 et 25 septembre 2026 à l'Embarcadère avec deux modifications majeures : l'implantation du site sera revue pour fluidifier la circulation entre les deux scènes (la deuxième scène sera implantée à l'extérieur et non dans l'Escale de l'Embarcadère), et la tarification sera revue à la baisse pour le pass 2 jours et le pass culture de façon à favoriser la curiosité du public et des plus jeunes en particulier. Deux têtes d'affiches sont présentes, deux middles sur les 16 concerts mais ensuite la structure programmera uniquement des groupes émergents et une scène locale qui est permise en amont du festival grâce au repérage du poulpa+.</p> <p><u>Respect des critères</u> : Fréquentation 2025 : 2 500 personnes / Budget prévisionnel : 275 000 € / Budget programmation : 120 000 € / Budget médiation : 20 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volume de diffusion d'œuvres et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : 16 dates sur deux jours les 24 et 25 sept sur deux scènes • nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : les centres sociaux, la maison des enfants de la cote d'Opale, les jeunes, label tourisme et handicap • politique tarifaire accessible : La politique tarifaire va évoluer à la baisse pour le pass deux jours (30 € au lieu de 40 € actuellement) et le tarif pass culture pour les jeunes va être ramené à 20 € par jour. Le but est de démocratiser l'accès un maximum dans un contexte d'inflation. • nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : 42 ETP • cofinancements notamment locaux : EPCI (CAB) • Enjeux départementaux : Le Poulpaphone a réduit sa consommation énergétique en s'installant dans un équipement. Des brigades vertes sont mises en place pendant l'évènement pour inciter au tri des déchets. Une gestion responsable du catering est envisagée pour l'édition 26. Les impressions papier sont limitées de même que les écocup.

STRUCTURES	DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	PROPOSITION 2026	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
LES ESTIVALES LYRIQUES DE WISSANT	MUSIQUE	ASSOCIATION	BOULONNAIS	3 000 €	3 000 €	11,80 %	25 430 €	3 000 €	-	<p>Objet de la demande : Soutien à la 9ème édition du festival des arts lyriques de la ville de Wissant pour l'organisation de concerts et d'une masterclass. Le festival se tient du 31 juillet au 7 août 2026 en l'église de Wissant et à la salle des fêtes. Il accueille habituellement environ 520 spectateurs. Des ateliers de découverte des instruments et de la musique pour les enfants ainsi qu'une Masterclass de chant viennent ponctuer le festival.</p> <p>Respect des critères : Programmation : 25 000 € / Médiation : 2 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • implication des habitants : festival qui implique de nombreux bénévoles et les habitants de la ville de Wissant. • volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : Festival sur un semaine (1 masterclass par jour), 4 concerts • nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : festival en ruralité • politique tarifaire accessible : tarifs accessibles • nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : 0,04 • inscription dans les réseaux professionnels : non • cofinancements notamment locaux : villes de Wissant 5 000 € et Tardinhaen 250 € <p>Objet de la demande : Nouvelle demande pour ce festival qui se déroule du 2 au 14 juillet et propose 10 concerts (2 à Boulogne-sur-mer et 8 dans des villages du Boulonnais), dans des lieux si possible inhabituels voire insolites. Le répertoire (opérettes, musique classique de chambre ou orchestrale, musique internationale ou de variété originale) s'adresse à un public amateur de musique mais peu habitué aux salles de spectacles et ayant peu la possibilité de se déplacer d'où l'itinérance. Après chaque concert, un temps d'échange et de sensibilisation permet au public et aux artistes d'échanger.</p> <p>Respect des critères : Budget prévisionnel : 48 140 € / Budget programmation : 20 750 € / Budget médiation : 0 €</p> <p>nature du projet proposé et calendrier d'actions : du 2 au 14 juillet 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : 10 concerts dans 8 communes de la CAB (dont 2 sur Boulogne) • politique tarifaire accessible : 20- 18 -12€ au théâtre Monsigny selon l'emplacement; 12€ pour les autres concerts. 8€ si moins de 18 ans / gratuit si moins de 10 ans • nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : bénévolat (11bénévoles pour 0,79 ETP) • inscription dans les réseaux professionnels : non • cofinancements notamment locaux : 5 000 € CAB, 400 € commune de Boulogne-sur-mer, 4 000 € CR • Enjeux départementaux : peu de déplacement motorisé car les concerts sont la plupart du temps au sein des villages. Les artistes ainsi que les prestataires (sono, infographie, imprimerie) locaux sont privilégiés, des covoitages sont organisés pour le transport des artistes. Le nombre des affiches, flyers, plaquettes et livrets est réduit.
NOCTURNE D'OPALE	MUSIQUE	ASSOCIATION	BOULONNAIS	-	3 000 €	6,23 %	48 140 €	3 000 €	-	<p>Objet de la demande : Aide au festival pour l'association HAERESIS pour l'organisation de la 4^e édition du Haeresis Metal Fest, festival de musique métal à Sains-en-Gohelle dans l'ancienne église. L'objectif du festival est de valoriser la scène métal régionale et internationale, dynamiser le territoire en proposant un événement culturel atypique dans un lieu patrimonial (église désacralisée de Sains-en-Gohelle), favoriser les échanges entre artistes, bénévoles et public. Deux jours de concerts (9 groupes) dont une soirée de lancement le 8 mai dédiée aux artistes régionaux. Actions de médiation avec groupes, illustrateurs et auteurs. Environ 400 spectateurs attendus sur le week-end (provenance régionale et belge). La programmation accorde une place importante aux artistes émergents régionaux. Trois groupes locaux (Fading Bliss, MuurMuur, As I Slither) sont mis en avant lors de la soirée "Cool Down", avec la possibilité pour l'un d'eux d'ouvrir l'édition suivante. Les groupes Untill Dead et Frakasm représentent également la scène émergente régionale française.</p> <p>Respect des critères : Budget prévisionnel : 12 500 € (programmation et médiation).</p> <ul style="list-style-type: none"> • volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : 9 groupes professionnels et, en amont, un village participatif devant l'église préparé avec les habitants et les associations. • politique tarifaire accessible : 20€ le week-end • nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : équipe bénévole mais très investie • inscription dans les réseaux professionnels : Membre de l'Alliance Métal des Hauts-de-France (19 associations), de la FFBA et en contact avec labels, tourneurs et agences de booking. Participation à des réunions collectives pour échanger, mutualiser et renforcer les collaborations régionales et professionnelles" • cofinancements notamment locaux : soutien de la ville de Sains-en-Gohelle à hauteur de 1 000€ + prêt de la salle, du matériel scénique et du personnel par la commune. Communication par mécénat. Nombreux partenariats privés locaux. • Enjeux départementaux : valorisation de la place des femmes, accès PMR, accueil bienveillant, vegan et respectueux des minorités. Zéro tolérance au racisme, homophobie et haine. Groupes locaux privilégiés, prise en compte des tournées européennes pour les groupes internationaux, tri des déchets, éco-cups et communication locale pour réduire l'empreinte écologique.
HAERESIS PRODUCTIONS	MUSIQUE	ASSOCIATION	LENS-HÉNIN	-	3 000 €	24,00 %	12 500 €	1 500 €	-	

STRUCTURES	DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	Taux	PREVISIONNEL 2026	PROPOSITION 2026	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
LE BALADIN	MUSIQUE	ASSOCIATION	MONTREUILLOIS	-	4 000 €	20,62 %	19 400 €	1 000 €	-	<p>Objet de la demande : le village de Torcy se trouve près de Fruges, il a très longtemps accueilli une scène musicale importante dans son estaminet mais cela s'est arrêté suite à la vente du lieu. Un collectif d'habitants s'est mobilisé pour redynamiser l'association le Baladin de Torcy. Des actions sont proposées toute l'année mais ce temps fort en juin le Festi'baladin a pour vocation de proposer des projets culturels et artistiques (concerts, cirque, chorales, expositions, ateliers) afin de dynamiser la vie du village et de créer du lien social. Des propositions professionnelles sont programmées accompagnées d'actions culturelles.</p> <p>Respect des critères : Budget prévisionnel : 19 400 € / Budget programmation : 8 000 € / Budget médiation : 2 000 € nature du projet proposé et calendrier d'actions : du 27 au 28 juin 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : 4 spectacles et 5 représentations (Patacoune...) et expositions (voitures anciennes, bois, sculptures) ateliers avec A petits pas, cirqu'en cavale, Euréka • nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : école de musique, habitants, maison des habitants de Fruges • politique tarifaire accessible : Pass festival 10 € les 2 jours gratuit pour les moins de 12 ans • nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : bénévolat (10 bénévoles) pour 2,35 ETP • inscription dans les réseaux professionnels : non • cofinancements notamment locaux : commune : 300 €, CCHPM : 500 €, CR : 4 000 € <p>Enjeux départementaux : Le Festi'baladin s'inscrit dans la dynamique REV3 grâce à une organisation écoresponsable (tri, vaisselle réutilisable, circuits courts) et à la valorisation des producteurs et acteurs locaux. Le projet mobilise habitants, associations, écoles et artistes du territoire, renforçant la cohésion sociale et l'économie de proximité.</p>
CHICKASAW	MUSIQUE	ASSOCIATION	MONTREUILLOIS	10 000 €	15 000 €	10,66 %	140 650 €	10 000 €	-	<p>Objet de la demande : L'association Chickasaw organise la 18ème édition du festival Blues'in août qui met à l'honneur la musique noire américaine. Autour des 2 jours de festival accueilli dans la cour de la Chartreuse de Neuville, un festival off est organisé en amont dans 9 communes du Montreuillois (Montcavrel, Hesdin, La Palette à Longvilliers, au Grand Bain à La Madeleine-sous-Montreuil, Etaples, Berck-sur-Mer, Stella Plage, Concorde Neufchâtel-Hardelot, la Cave de Montreuil-sur-Mer), 2 repas concerts, Blues in times, ont lieu en complément à Rang-du-Fliers et Gouy-Saint-André. La programmation qualitative associée à une politique tarifaire accessible permet au festival de faire le plein chaque année. Des actions culturelles sont menées avec une attention particulière pour les publics éloignés des offres culturelles.</p> <p>Respect des critères : Fréquentation 2025 : 900 personnes / Budget prévisionnel : 140 650 € / Budget programmation : 70 000€ / Budget médiation : 5 400 €</p> <p>nature du projet proposé et calendrier d'actions : les 14 et 15 août 2026 + concert off</p> <ul style="list-style-type: none"> • volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : 18 concerts et 2 actions de médiation • nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : SOS village enfant, lycée agricole d'Abbeville, Montcavrel, Hesdin, La Palette à Longvilliers, au Grand Bain à La Madeleine-sous-Montreuil, Etaples, Berck sur Mer, Stella Plage, Concorde Neufchâtel-Hardelot, la Cave de Montreuil-sur-Mer • politique tarifaire accessible : Le festival propose des tarifs spécifiques pour les demandeurs d'emploi, les personnes à mobilité réduite, les moins de 18 ans. Gratuit pour les moins de 8 ans. Les concerts du Off sont en majorité gratuits pour le public. • nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : 1,35 ETP • inscription dans les réseaux professionnels : Bay Car Blues Festival (Dunkerque), Beautiful Swamp Blues Festival (Calais), les Nuits du Blues (Abbeville), Les Rendez-vous de l'Erdre (Nantes). • cofinancements notamment locaux : 10 000 € CA2BM, 5 000 € drac, 10 000 € région PRAC, 5 400 € région PEPS • Enjeux départementaux : démarche éco-responsable (catering local, covoiturage encouragé)

STRUCTURES	DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	PROPOSITION 2026	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
POUR LA PALETTE	MUSIQUE	ASSOCIATION	MONTREUILLOIS	REJET	10 000 €	41,67 %	24 000 €	1 500 €	-	<p>Objet de la demande : Le festival pluridisciplinaire Des Palettes Plein Les Yeux aura lieu du 14 au 27 septembre 2026 à Longvilliers avec un temps fort les 26 et 27 septembre. Les objectifs sont de proposer une offre artistique et culturelle de qualité, professionnelle, gratuite, familiale, de proximité, sur un territoire où celle-ci est peu présente. La palette entend également soutenir la professionnalisation des artistes y compris locaux et émergents et leur offrir l'opportunité de se produire dans un cadre atypique. 8 actions culturelles sont mises en place en direction du très jeune public, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des collégiens, du tout public et du public familial.</p> <p>Respect des critères: Budget programmation : 14 500 € / Budget médiation : 2 500 € nature du projet proposé et calendrier d'actions : festival du 14 au 25 septembre 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : 5 spectacles, 8 actions de médiation • nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : relais petite enfance de la CAZBM, collège Jean Jaurès à Etaples, association Il était 2 fois, association Les bobos à la ferme, association du 3ème âge de Longvilliers • politique tarifaire accessible : gratuité • nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : 1,5 ETP • inscription dans les réseaux professionnels : réseau régional La compagnie des tiers-lieux et du réseau Le cercle du littoral, rassemblant les acteurs tiers-lieux du territoire de la côte d'opale et du montreuillois • cofinancements notamment locaux : 9 000 € région, 3 300 € CAZBM, 250 € Longvilliers, • programmations jeunesse et jeune-public. • Responsabilité environnementale : La Palette agit selon une charte fondée sur l'égalité, la solidarité et le respect du vivant. Elle mène des actions environnementales (toilettes sèches, alimentation locale et durable, tri, réemploi, sensibilisation), sociales (prix libre, droits culturels, ateliers et solidarité) et économiques (soutien local, coopération, modèles responsables), avec une gouvernance partagée. <p>Objet de la demande : sous la direction artistique de Takéonri Némoto, 21ème Festival Musica Nigella, la Journée internationale des droits de la femme et le 7ème rdv automnal de Musica Nigella. En tout la saison comptera 15 concerts/spectacles dont 3 nouvelles créations scéniques (2 coproductions) et 10 actions de médiation culturelle de janvier à mai dans des établissements scolaires du territoire et à la maison des association.</p>
EUPHONIE	MUSIQUE	ASSOCIATION	MONTREUILLOIS	20 000 €	22 000 €	9,76 %	225 360 €	20 000 €	-	<p>Respect des critères: Fréquentation : 3 000 personnes / Budget prévisionnel : 225 360 € / Budget artistique : 101 060 € accessibilité / ambition artistique : 15 concerts/spectacle d'artistes professionnels au profil pointu sur des esthétiques variées, avec une attention réelle portée aux jeunes talents / implication territoriale : lien et actions avec le Foyer International d'Accueil et de Culture de Berck-sur-Mer, la Fondation Hopale, le réseau des médiathèques de la CAZBM, les harmonies municipales du territoire, la Chartreuse de Neuville, les écoles et lycées... / durée : 1 mois de mai à juin / prise en compte d'enjeux de responsabilité sociale et environnementale : projet de lecture à voix haute avec les amateurs adultes et les lycéens), concerts/spectacles dans les communes rurales.</p> <p>Objet de la demande : 26ème édition du festival Rock en stock, les 24, 25 et 26 juillet 2026 sur le port départemental d'Etaples-sur-Mer, festival Off Monte le son en itinérance sur la CAZBM, tremplin jeunes musiciens. L'édition 2025 a rassemblé 15 096 spectateurs.</p>
ROCK EN STOCK OPALE	MUSIQUE	ASSOCIATION	MONTREUILLOIS	50 000 €	50 000 €	18,89 %	264 700 €	50 000 €	OUI	<p>Respect des critères: Budget prévisionnel : 264 700 € / Budget alloué à la programmation : 80 000 € / Budget alloué à la médiation : 3 000 €.</p> <p>accessibilité / ambition artistique : 18 concerts professionnels programmés issus de divers univers artistiques / implication territoriale : festival Off monte le son sur 7 communes rurales, tremplin groupes émergents, partenariat avec les collèges d'Etaples et du Touquet (concerts). Le grand bain, la palette, les Illuminés..., rayonnement supra communal, soutien CAZBM et Région / durée : 3 jours du 24 au 26 juillet / prise en compte d'enjeux de responsabilité sociale et environnementale : actions ciblées (charte "Drastic on plastic") et programmation raisonnée.</p>

STRUCTURES		DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	PROPOSITION 2026	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
		MUSIQUE	ASSOCIATION	MONTREUILLOIS	-	12 000 €	5,64 %	212 784 €	10 000 €	-	<p>Objet de la demande : Le festival les illuminés aura lieu du 17 au 19 juillet et se déroule depuis plus de 30 ans sur le territoire des 7 vallées à Aix-en-Issart (270 habitants) en milieu rural. Il réunit plus de 140 bénévoles tous les ans et propose une programmation qualitative avec diverses têtes d'affiches (Cette année, les Wampas, Debout sur le Zinc, Loïc Lantoiné...), et des groupes émergents essentiellement locaux avec plus de 18 concerts et des DJ. Ce festival se veut familial et convivial, ouvert à tous, et fédérateur car toutes les forces vives du village et des alentours se réunissent et s'entraident autour de cet événement (aide en mécénat, en nature et industrie.) La jauge est de 2 500 personnes par soir avec une politique tarifaire très accessible.</p> <p>Respect des critères : Budget prévisionnel : 212 784 € / Budget programmation : 42 144 € / Budget médiation : 1 800 € nature du projet proposé et calendrier d'actions : du 17 au 19 juillet 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : 19 concerts dont 1 brass band dans l'église et 3 actions de médiation • nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : public rural, publics solidarité (MECS, MAS, Foyer de vie) • politique tarifaire accessible : 5 € pour les deux jours et gratuité le dimanche / moins de 12 ans, gratuité • nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : 0.5 ETP à partir d'avril et 14 ETP bénévoles la semaine du festival • inscription dans les réseaux professionnels : non • cofinancements notamment locaux : 20 000 € Communauté de communes des 7 Vallées, 500 € Aix-en-Issart, 9 000 € de mécénat (toutes les entreprises autour du village, 5 000 € SACEM, 3 000 € FDVA. <p>(toutes les entreprises autour du village, 5 000 € SACEM, 3 000 € FDVA.</p> <p>Enjeux départementaux : camping pour les festivaliers (moins de déplacements) ; restitution fournitures non consommées, fournisseurs alimentaires choisis pour la qualité de leurs produits et la proximité pour limiter le gaspillage. Emballages hautement recyclables. Qualité de l'accueil des bénévoles, du public, des acteurs sur le site et ses annexes ; coopération avec les élus du village et de la communauté de communes. Lien social via un projet participatif avec la population. Estrade accessible pour les personnes en situation de handicap et un des concerts en chansonsigne.</p>
	LES AMIS DE L'EGLISE DE SAINT-PIERRE DE QUILLEN	MUSIQUE	ASSOCIATION	MONTREUILLOIS	-	4 000 €	16,81 %	23 800 €	3 000 €	-	<p>Objet de la demande : Le festival les illuminés aura lieu du 17 au 19 juillet et se déroule depuis plus de 30 ans sur le territoire des 7 vallées à Aix en Issart (270 habitants) en milieu rural. Il réunit plus de 140 bénévoles tous les ans et propose une programmation qualitative avec diverses têtes d'affiches (Cette année, les wampas, debout sur le zinc, Loïc Lantoiné...), et des groupes émergents essentiellement locaux avec plus de 18 concerts et des DJ. Ce festival se veut familial et convivial, ouvert à tous, et fédérateur car toutes les forces vives du village et des alentours se réunissent et s'entraident autour de cet événement (aide en mécénat, en nature, en industrie..) La jauge est de 2 500 personnes par soir avec une politique tarifaire très très accessible.</p> <p>Respect des critères : Budget prévisionnel : 212 784 € / Budget programmation : 42 144 € / Budget médiation : 1 800 € nature du projet proposé et calendrier d'actions : du 17 au 19 juillet 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : 19 concerts dont 1 brass band dans l'église et 3 actions de médiation • nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : public rural, publics solidarité (MECS, MAS, Foyer de vie) • politique tarifaire accessible : 5 € pour les deux jours et gratuité le dimanche / moins de 12 ans, gratuité • nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : 0.5 ETP à partir d'avril et 14 ETP bénévoles la semaine du festival • inscription dans les réseaux professionnels : non • cofinancements notamment locaux : 20 000 € communauté de communes des 7 vallées, 500 € Aix en issart, 9 000 € de mécénat (toutes les entreprises autour du village, 5 000 € SACEM., 3000 € FDVA.. <p>(toutes les entreprises autour du village, 5 000 € SACEM., 3000 € FDVA..</p> <p>Enjeux départementaux : Camping pour les festivaliers (limite les déplacements) ; restitution des fournitures non consommées ; fournisseurs alimentaires choisis pour la qualité de leurs produits et leur proximité pour limiter le gaspillage ; emballages hautement recyclables ; qualité de l'accueil sur le site et ses annexes ; coopération avec les élus du village et de la communauté de communes ; lien social via un projet participatif avec la population ; estrade accessible pour les personnes en situation de handicap et un des concerts en chansonsigne.</p>

STRUCTURES	DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	PROPOSITION 2026	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
COMMUNE DU TOUQUET PARIS PLAGE	MUSIQUE	COMMUNE	MONTREUILLOIS	30 000 €	40 000 €	12,94 %	309 000 €	30 000	-	<p>Objet de la demande : Le festival des Planos Folies 2026 proposera 28 représentations du 14 au 22 Août (soit 2 jours supplémentaires par rapport aux précédentes éditions), avec un projet de diversification des publics (ouverture de propositions vers les tout-petits et organisation de 4 concerts auprès des publics scolaires) et la poursuite des concerts sur le territoire du Montreuillois et des 7 Vallées (Etaples-sur-mer, Hesdin-la-forêt, Marles-sur-canche, Douriez, Rang-du-Fleiz) et dans la ville du Touquet (sur le front de mer par exemple ou au casino Barrière). Un concert au CHAM sera également organisé pour les malades et le personnel médical.Par ailleurs, le festival propose un travail avec des artistes émergents (8 cette année). Le projet est toujours qualitatif et touche son public.</p> <p>Respect des critères : Fréquentation : 3 097 personnes / Budget prévisionnel : 309 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> politique tarifaire accessible : Le festival propose des tarifs de 15 à 45 € (pass 150 € dont 50 % de concerts gratuits) .Les concerts du Off sont en majorité gratuits pour le public. nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : 5 ETP inscription dans les réseaux professionnels : partenaire de grands concours (Reine Elisabeth à Bruxelles, Budapest en Hongrie, Long Thibault , les étoiles du Piano à Roubaix, Ile de France, Lyon) Enjeux départementaux : démarche éco-responsable (catering local, covoiturage encouragé), qualité de l'eau du Touquet avec Veolia_gestion des déchets.
TOTAL								238 500 €		

19 demandes

SOUTIEN AUX STRUCTURES DE CINÉMA		SOUTIEN AUX STRUCTURES DE CINÉMA		SOUTIEN AUX STRUCTURES DE CINÉMA		SOUTIEN AUX STRUCTURES DE CINÉMA		SOUTIEN AUX STRUCTURES DE CINÉMA		SOUTIEN AUX STRUCTURES DE CINÉMA		SOUTIEN AUX STRUCTURES DE CINÉMA		SOUTIEN AUX STRUCTURES DE CINÉMA		SOUTIEN AUX STRUCTURES DE CINÉMA		SOUTIEN AUX STRUCTURES DE CINÉMA		SOUTIEN AUX STRUCTURES DE CINÉMA		
BP 2026	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	PROPOSITION 2026	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES												
65748/93311 (Droit: privé)	559 000 €	252 000 €	11 000 €	98%																		
STRUCTURES	DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	PROPOSITION 2026	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES												
SOUS PROGRAMME 311103																						
PLAN SEQUENCE	CINEMA	ASSOCIATION	ARRAGEOIS / DEPARTEMENT	113 000	115 000	11,70 %	983 000 €	113 000 €	OUI	<p>OBJET DE LA DEMANDE : L'association Plan Séquence mène un programme de diffusion et d'éducation aux images en partenariat avec les salles de cinéma du Nord et du Pas-de-Calais. L'Arras film festival est l'événement phare porté par l'association qui chaque année pendant 10 jours présente des cinématographies européennes (92% des films) avec une prédilection pour les pays d'Europe de l'Est et du Nord. Pour sa 26ème édition, le festival a une nouvelle fois dépassé le seuil symbolique des 56 000 entrées, confirmant son attractivité croissante (57 714 entrées, soit une augmentation de 11,5% par rapport à 2024). La fréquentation des publics scolaires reste très forte (9 274 élèves accueillis, 30 collèges du département). Pour la deuxième année consécutive, le festival s'est étendu au territoire de la Communauté de communes Sud Artois avec l'ouverture d'un point de diffusion à Bapaume comptabilisant 2 393 entrées. Un gros travail est réalisé sur la question de l'inclusion tant au niveau de l'offre d'action culturelle que de la diffusion. Rappelons également que le festival est partenaire de Collège au cinéma.</p> <p>RESPECT DES CRITERES : Budget prévisionnel : 983 000 € / nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : 7,37 / Budget programmation : 900 000 € / Budget médiation : 83 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> mener sur le territoire départemental des actions artistiques et culturelles d'éducation à l'image en direction des publics du Pas-de-Calais : tables rondes/séances présentées, actions enfant et famille, ateliers pédagogiques, séances scolaires festival avec sensibilisation, rencontres débats à l'amitié autour des séances, interventions en milieu scolaire, école au cinéma à Saint-Pol sur Ternoise, création d'un ciné concert (200 personnes), cinéma d'été (86 personnes) volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : 54 ateliers menés dans le cadre du festival, 16 collèges participants, nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : IME Jean Jaurès à Arras, IME Au Moulin à Saint-Pol-sur-Ternoise, centres sociaux Joséphine Baker, Georges Brassens Arras Sud à Arras, accueil de Loisirs à Trouseau, St-Michel, Heuchin et Saint-Pol-sur-Ternoise, EHPAD résidences seniors à Frévent, Auxi-le-Château, Saint-Pol-Ternoise et à Arras, EPDEF L'Enfant d'abord à Arras, CEJS Ecole des sourds à Arras, association culturelle Sign Up à Arras, association d'accompagnement en milieu ordinaire, Down Up à Arras, option cinéma Lycée Guy Mollet à Arras, option cinéma Lycée Henri Darras à Liévin, La brique à Arras, Les petits frères des pauvres... politique tarifaire accessible : tarif plein : 9 euros /réduit : 6 euros / pass entre 32,5 et 80 euros. Depuis 2025, une attention est portée vers le public jeune avec un pass 4 films (18-25) à 20 € et un tarif - de 18 ans à 5 €. Un système de billets suspendu et solidaire est également mis en place : 104 personnes bénéficiaires cofinancements notamment locaux : 25 000 € drac, 90 000 € CNC, 250 000 € région, 235 000 € communes et EPCI diffuser une programmation tournée vers la diversité et ouverte vers des cinématographies classées art-et-essai ou peu diffusées (cinéma européen, cinéma du monde etc.) : cinématographies européennes (92% des films) avec une prédilection pour les pays d'Europe de l'Est et du Nord Enjeux départementaux : 30 % des nouveautés sélectionnées sont réalisées par des femmes <p>OBJET DE LA DEMANDE : Cinéligue est un réseau de cinéma itinérant régional qui assure une irrigation culturelle des territoires ruraux et périurbains grâce à ses 30 points de circuits situés sur le Département et la mise en œuvre d'actions d'éducation aux images. Timothée Donsay a pris la direction de l'association en 2024. Son nouveau projet positionne Cinéligue comme un partenaire culturel et non un simple prestataire de service. Pour ce faire, l'accent est mis sur la qualification des séances, la multiplication des ateliers d'éducation aux images et une attention particulière aux publics issus du champ social et/ou en incapacité de se déplacer (festival des camées dans les EHPAD, séances dans les centres médicalisés, partenariat avec les Restos du cœur...). La santé financière de l'association toujours fragile pousse la direction à diversifier ses financements en allant chercher du côté des fondations privées et du mécénat. Malgré un contexte global difficile, Cinéligue poursuit son travail de mutation qu'elle opère en s'appuyant sur un nouveau conseil d'administration, une équipe soudée et des villes partenaires fidèles et impliquées. Suite à la baisse de subvention 2025, l'association alerte sur la difficulté à maintenir le même volume de séances et d'actions sur le territoire départemental.</p> <p>RESPECT DES CRITERES : Budget prévisionnel : 1 330 788 € / nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : 14,1 / Fréquentation : 37 600 / Budget médiation : 112 738 €</p> <ul style="list-style-type: none"> mener sur le territoire départemental des actions artistiques et culturelles d'éducation à l'image en direction des publics du Pas-de-Calais : 22 259 personnes ; médiation de séances (800 personnes), développement des séances et des médiations à destination des publics empêchés (2 000 personnes), formations des partenaires locaux (100 personnes), développement des publics (5 000 personnes), actions d'éducation aux images (10 000 personnes) volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : médiation de séances (500 heures), développement des séances et des médiations à destination des publics empêchés (500 heures), formations des partenaires locaux (700 heures), développement des publics (300 heures), actions d'éducation aux images (1 700 heures) nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : collégiens, publics en situation de handicap, publics de la ruralité : Andres, Aubigny-en-Artois, Auchy-le-Château, Avesnes-le-Comte, Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, Bapaume, Beaurainville, Croisilles, Dury, Fruges, Hulluch, Marquise, Longuenesse, AREA à Aire-sur-la-Lys, EHPAD La Sainte-Famille à Marquise, lycée agricole Campus agroenvironnemental à Radinghem, association A petits pas à Ruiseauville, maison de la CAPSO-Enerlya à Fauquembergues, médiathèque Le trait d'union à Vendin-le-Vieil politique tarifaire accessible : 5€ (tarif plein), 4€ (tarif réduit), 2,8€ (tarif groupe). Sur l'action culturelle prise en charge de nombreux temps de médiation (accueil d'invités, création de ressources...) et des ateliers de pratique artistique cofinancements notamment locaux : 120 000 € Drac, 370 403 € région, département du Nord 76 000 €, CNC 48 000 € diffuser une programmation tournée vers la diversité et ouverte vers des cinématographies classées art-et-essai ou peu diffusées (cinéma européen, cinéma du monde etc.) : 58% de séances art & essai 												
CINELIGUE Hauts de France	CINEMA	ASSOCIATION	DEPARTEMENT	63 000	76 000	5,71 %	1 330 788 €	63 000 €	OUI													
DE LA SUITE DANS LES IMAGES	CINEMA	ASSOCIATION	DEPARTEMENT	76 000	76 000	17,42 %	436 200 €	76 000 €	OUI	<p>OBJET DE LA DEMANDE : De la suite dans les images est un réseau de salle de veille. L'association a également un rôle de veille (organisation de journées professionnelles, conseil et accompagnement des personnels de l'exploitation cinématographique...) et de proposition d'actions pour les salles de cinéma (soutien à la diffusion du cinéma Art et Essai et de la création régionale avec la circulation de copies, relais des soutiens nationaux, appui aux politiques d'animation locales, passerelles avec les festivals, production des avant-programmes « Flux ») et le développement de la sensibilisation aux images (développement de dispositifs scolaires, formation des relais éducatifs, conception d'outils de médiation et de ressources pédagogiques, ingénierie de projet). La coordination cinéma du dispositif collège au cinéma est assurée depuis 2019 par l'association. Le soutien départemental de 76 000 € comprend 40 000 € pour la coordination de ce dispositif.</p> <p>RESPECT DES CRITERES : Budget prévisionnel 436 200 € / nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet : 5,48</p> <ul style="list-style-type: none"> mener sur le territoire départemental des actions artistiques et culturelles d'éducation à l'image en direction des publics du Pas-de-Calais : 3 266 personnes ; la première toile (594 personnes), comme une image (408 personnes), séances accompagnées (415 personnes), flux (720 personnes), collège au cinéma (1 229 personnes) volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais : la première toile (13 heures sur 5 lieux), comme une image (10 heures sur 6 lieux), séances accompagnées (11 heures sur 3 lieux), flux (13 heures sur 7 lieux), collège au cinéma (147 heures sur 22 lieux) ; musée du Louvre Lens, Aubigny-en-Artois, Bapaume, Hulluch, nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière : Area à Aire-sur-le-Lys, Les étoiles à Bruay-la-Buissière, l'Alhambra à Calais, Le travelling à Courrières, Le Prévêt à Harnes, Les 3As au Touquet-Paris-Plage, Le Ciné-Théâtre à Montreuil-sur-Mer, Ociné à Saint-Omer, Le Régency à Saint-Pol-sur-Ternoise politique tarifaire accessible : tarification propre aux dispositifs scolaires pour collège au cinéma cofinancements notamment locaux : 46 000 € drac, 76 000 € CNC, 160 000 € région, 19 500 € Nord diffuser une programmation tournée vers la diversité et ouverte vers des cinématographies classées art-et-essai ou peu diffusées (cinéma européen, cinéma du monde etc.) : sélection art et essai du CNC 												
							TOTAL	252 000 €														

SOUS PROGRAMME 312F05 65748/93312 (Droit privé)		BP 2026 86 800 €	DISPONIBLE 86 800 €	PROPOSITION 83 500 €	SOLDE 3 300	TAUX DE CONSOMMATION 96%			
STRUCTURES	DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX			
					PREVISIONNEL 2026	PROPOSITION 2026	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES	
AGENCE URBANISME DEVELOPPEMENT PATRIMOINE PAYS DE SAINT-OMER	PATRIMOINE	ASSOCIATION	AUDOMAROIS	2 000 €	3 500 €	46,05 %	7 600 €	2 000 €	Objet de la demande : L'AUD de Saint-Omer appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire, à ce titre, elle s'investit en faveur d'actions culturelles accessibles à tous avec un important volet destiné au public scolaire. En 2025, le Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Omer (PAH) a ouvert les portes de la Maison du patrimoine de Saint-Omer. Pour 2026, le périmètre du PAH sera étendu à 21 communes du territoire, des sites restaurés avec l'accompagnement du Département feront donc l'objet d'une valorisation auprès du grand public. Ce développement accru des actions du PAH justifie un accompagnement du Département. Complémentarité avec la politique culturelle départementale en matière de restauration et de valorisation du patrimoine, projet qualitatif : identification, préservation et valorisation du patrimoine, attention aux publics et aux publics cibles (650 collégiens en 2025), contribuer à la dynamique en matière de valorisation du patrimoine sur le Département.
COMITE D'HISTOIRE DU HAUT- PAYS	PATRIMOINE	ASSOCIATION	AUDOMAROIS	17 500 €	18 000 €	19 %	94 594 €	18 000 €	Respect des critères : Sauvegarde et valorisation du patrimoine audomarois en complémentarité avec le Département. Un projet de valorisation de la matériauthèque conçue par le Département est à l'étude avec le PAH de Saint-Omer. Dynamique autour du patrimoine local, les collégiens sont largement ciblés par les actions éducatives (démarche Éducation artistique et culturelle).
								Objet de la demande : Le Comité d'Histoire du Haut-Pays (CHHP) est l'un des interlocuteurs privilégiés du Département en matière de valorisation du patrimoine, en témoigne la convention 2024-2026. Cette année 2025, l'association a pris de l'envergure avec l'ouverture du Moulin Manessier, site patrimonial destiné au grand public et animé par le CHHP. L'association, outre ses missions d'identification et de sauvegarde du patrimoine, propose une médiation dynamique et de qualité. En prise avec les enjeux du territoire, elle collabore également à l'élargissement du périmètre du Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Omer. Il s'agit d'un partenariat essentiel pour la sauvegarde à la valorisation de patrimoine départemental.	
								Respect des critères : Importante mobilisation de l'association sur l'ouest du Département. Ingénierie et conseil aux projets culturels et aux restaurations du bâti avec les partenaires, ce qui témoigne d'une complémentarité avec les ambitions départementales. Les actions s'adressent aussi bien au réseau professionnel, qu'au grand public et publics cibles.	
FEDERATION REGIONALE POUR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE MARITIMES	PATRIMOINE	ASSOCIATION	CALAISIS	9 500 €	30 000 €	25,99 %	115 420 €	9 000 €	Objet de la demande : La Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritime (FRCPM) a pour objectif de sauvegarder et de sensibiliser au patrimoine maritime et fluvial de la Région. Malgré cette ambition, la FRCPM a restreint ses actions au fil des années et de ce fait se heurte aujourd'hui au désengagement progressif de l'ensemble des partenaires financiers. En effet, les projets menés sont peu renouvelés, ils possèdent un ancrage local, principalement sur la ville de Calais et rayonnent peu sur le département. Pour 2026, les actions envisagées sont limitées et possèdent un faible retentissement à échelle départementale.
								Respect des critères : Le projet de l'association n'est pas concerté avec le Département. L'ambition est de couvrir le patrimoine maritime et fluvial régional mais l'action se cantonne à des projets ponctuels, principalement sur la ville de Calais. Peu d'outils sont proposés aux membres du réseau (une lettre d'information). Les temps forts ciblent le grand public et les touristes mais les actions de médiation qualitatives sont peu représentées.	

STRUCTURES	DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	PROPOSITION 2026	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
ARCHIPOP	PATRIMOINE	ASSOCIATION	DEPARTEMENT	1 500 €	2 000 €	0,68 %	295 100 €	1 500 €	-	<p><u>Objet de la demande</u> : L'association collecte, sauvegarde et valorise les archives audiovisuelles privées. Ce fonds très riche reflète en grande partie le Pas-de-Calais et notamment son littoral, les projets de territoire s'y sont donc implantés (Calais, Boulogne-sur-Mer, CA2BM etc.) et d'autres sont à l'étude (Villes d'Arras et de Lens). Outre ses missions de conservation, Archipop favorise l'appropriation du fonds par les habitants, des projets de médiation ambitieux sont déployés : ateliers, rencontres, projections. Le fonds est valorisé numériquement sur le site et les réseaux sociaux. En 2025, Le centre de conservation de l'association se situe à Boulogne-sur-Mer (locaux CCI), Archipop souhaite donc implanter le siège de son association sur le territoire du Pas-de-Calais afin d'acter cet engagement sur le Département.</p> <p><u>Respect des critères</u> : L'association sauvegarde et valorise un fonds représentatif des Hauts-de-France, le Pas-de-Calais y est largement représenté (521 séquences concernent le Pas-de-Calais). Une attention est portée à tous les publics, Archipop intervient notamment en collèges, en eimpad, en médiathèque etc. Elle entreprend en 2026, un projet d'audiodescription des archives destiné aux déficients visuels. La collection reflète l'histoire vivante des territoires et participe donc à la valorisation du patrimoine.</p>
BEFFROIS DU PATRIMOINE MONDIAL	PATRIMOINE	ASSOCIATION	DEPARTEMENT	1 500 €	2 000 €	2,31 %	86 710 €	2 000 €	-	<p><u>Objet de la demande</u> : Beffrois du patrimoine mondial coordonne la sauvegarde et la valorisation de l'ensemble des beffrois inscrits sur la liste du patrimoine mondial, dont 6 sur le Département. Sa vision stratégique s'est élargie et l'association propose aujourd'hui un accompagnement concret au réseau professionnel ainsi que des projets fédérateurs destinés au grand public. En 2026, l'association développera les partenariats afin de favoriser l'identification et la sauvegarde des sites (cartographie, procédures de classement MH, inventaires objets) mais en favorisera également l'appropriation par des actions de formation et de médiation (numériques et sur sites).</p> <p><u>Respect des critères</u> : Cohérence avec l'action départementale, préservation des biens immobiliers et mobiliers, visibilité et valorisation par un travail en réseau. 6 beffrois concernés sur le Pas-de-Calais. Des sessions de sensibilisation à ce patrimoine sont organisées à destinations des enseignants de collèges et lycées : publics cibles impliqués.</p>
ÉGLISES OUVERTES France	PATRIMOINE	ASSOCIATION	DEPARTEMENT	5 000 €	10 000 €	4,70 %	212 720 €	5 000 €	CPO 2026-2028	<p><u>Objet de la demande</u> : Avec le changement de bureau de l'association en 2025, l'association a pris un nouveau virage : elle valorise les édifices religieux mais affirme sa dimension laïque et s'est géographiquement dissociée du diocèse. Églises ouvertes France (EOF) s'oriente également vers des projets de médiation plus inclusifs et grand public (ex. FALC). L'association oeuvre aux côtés du Département en matière de sauvegarde du patrimoine et constitue un excellent relais sur le territoire. Sur les sites restaurés avec l'accompagnement du Département, EOF propose un projet culturel et répond à la question du devenir de ces édifices. Son action permet souvent de revitaliser les bourgs ruraux en faisant de l'église un atout touristique. Le soutien du Département à ces missions est donc à poursuivre et à pérenniser avec le renouvellement de la convention de partenariat.</p> <p><u>Respect des critères</u> : Implication forte sur le département du Pas-de-Calais, attention portée à la ruralité : 63 membres. EOF propose une médiation s'adressant à tous les publics et à destination des publics prioritaires du Département, avec le souci de favoriser l'accessibilité des lieux (ex. FALC). L'association est un relais efficace en matière d'identification et de valorisation du patrimoine. La complémentarité d'actions avec le Département est permanente. Les églises, souvent premier patrimoine de proximité en zone rurale, contribuent à l'attractivité des territoires.</p> <p>Il est également proposé de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs cadrant les relations entre le Département et l'association pour la période 2026-2028.</p>

STRUCTURES	DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	PROPOSITION 2026	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
ASSOCIATION ESPACES FORTIFIES DES HAUTS-DE-France	PATRIMOINE	ASSOCIATION	DEPARTEMENT	1 300 €	3 000 €	4,35 %	68 993 €	1 500 €	-	<p><u>Objet de la demande</u>: L'association Espaces Fortifiés Hauts-de-France apporte une dynamique et une cohérence d'ensemble à ses membres (6 sur le Pas-de-Calais). Elle fédère le réseau professionnel et permet la montée en qualité des sites ainsi qu'une meilleure cohérence des projets engagés. Les actions sont variées et de qualité, elle s'adressent au public local, aux publics cibles comme aux touristes. Les projets valorisent le patrimoine départemental, dont certains sites sont restaurés avec l'accompagnement du Département. Les ambitions de l'association positionnent le Pas-de-Calais au cœur d'une synergie régionale et favorise ainsi une meilleure visibilité du patrimoine départemental.</p> <p><u>Respect des critères</u>: Favorise l'accessibilité des sites patrimoniaux par des supports innovants et pédagogiques (mallette pédagogique, podcasts etc.). Contribue à l'attractivité culturelle et touristique par l'organisation de temps forts fédérateurs. Valorisation de sites départementaux, pour certains restaurés avec l'accompagnement du Département (Boulogne-sur-Mer, Montreuil-sur-Mer, Aire-sur-la-Lys).</p>
FONDATION DU PATRIMOINE NORD/PAS-DE-CALAIS	PATRIMOINE	ASSOCIATION	DEPARTEMENT	36 000 €	40 000 €	13,26 %	301 750 €	37 000 €	OUI	<p><u>Objet de la demande</u>: La Fondation du patrimoine est un partenaire essentiel du Département tant en sauvegarde qu'en valorisation du patrimoine. Une convention pour la période 2024-2026 pose le cadre de cette collaboration. Dans le domaine de la valorisation du patrimoine, la Fondation du patrimoine répond présente aux temps forts sur les sites restaurés et apporte son concours aux projets thématiques. Ainsi, la Fondation a proposé un article introductif dans les Carnets du patrimoine - Ternois (sortie prévue en février 2026) et joue un rôle moteur dans le projet de conception des matérialithèques (1/ L'ardoise et 2/ Torchis-terre crue). La Fondation du patrimoine agit également en faveur d'une amélioration des paysages du Pas-de-Calais avec l'attribution d'un label aux porteurs privés d'un projet de restauration. Une concertation est permanente sur des dossiers publics identifiés; avec une ingénierie commune et parfois le lancement d'une souscription (ex. Eglises de Fortel-en-Artois et d'Hesdin).</p> <p><u>Respect des critères</u>: Action concertée sur le département du Pas-de-Calais, en préservation et en valorisation du patrimoine (7 dossiers publics en 2025). Par l'attribution de labels (12 en 2025), garantissant une restauration de qualité, la Fondation contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Enfin, elle oeuvre aux côtés des partenaires pour valoriser ce patrimoine et renforcer l'attractivité des territoires.</p>
PROSCITEC PATRIMOINES ET MEMOIRES DES METIERS	PATRIMOINE	ASSOCIATION	DEPARTEMENT	5 500 €	10 000 €	2,91 %	343 176 €	5 500 €	-	<p><u>Objet de la demande</u>: Proscitec compte 22 membres actifs sur le département du Pas-de-Calais, cet investissement se traduit par la convention de partenariat avec le Département pour la période 2024-2026. L'association valorise le patrimoine des métiers et des savoir-faire, elle préserve ainsi un patrimoine vivant. Elle favorise la mise en réseau des membres et permet une professionnalisation des pratiques. L'association vise aussi une sensibilisation du public à ce patrimoine et propose plusieurs parcours de découverte, l'un d'eux, conçu en partenariat avec l'Education nationale, est destiné au jeune public. En constant développement, Proscitec porte pour 2026 un projet novateur de module scénographique pour comprendre toutes les facettes d'un objet issu des collections d'un musée membre. Elle possède également un volet numérique dynamique avec le Portail Patrimoines Hauts-de-France, rendant accessible à tous les collections et les expositions numériques. Proscitec est donc un partenaire actif et essentiel dont l'accompagnement est à poursuivre.</p> <p><u>Respect des critères</u>: Action forte sur le Pas-de-Calais faisant écho à la politique de sauvegarde du patrimoine menée sur le Département (notamment sécherie à chiorée de Vieille-Eglise, Aced Metallia, Chemins de fer touristiques de la vallée de l'Aa). Proscitec sauvegarde et valorise un patrimoine vivant. L'association met en œuvre des projets favorisant la compréhension et l'accessibilité des collections. Par son rôle d'accompagnement, elle impulse des projets fédérateurs contribuant à l'attractivité des sites.</p>

STRUCTURES	DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	PROPOSITION 2026	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
MUSENOR ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES MUSEES DES HAUTS-DE-FRANCE	PATRIMOINE	ASSOCIATION	DEPARTEMENT	2 000 €	3 000 €	1,73 %	173 400 €	2 000 €	-	<p><u>Objet de la demande</u> : L'association Musenor fait rayonner les collections des musées des Hauts-de-France. Le Pas-de-Calais compte 17 membres et dispose donc d'une certaine représentativité. Ce réseau permet une coopération professionnelle et une visibilité accrue des structures. Il renforce la coopération permettant ainsi aux projets ambitieux de voir le jour. Musenor se fixe comme objectif d'accompagner les musées vers la transition écologique, numérique et sociale du secteur. Pour 2026, Musenor souhaite poursuivre cette dynamique. Les collections et initiatives des musées de Samer, Berck-sur-Mer et Saint-Pol-sur-Ternoise seront valorisées en 2026. L'association souhaite également associer les services du Département en charge de la gestion d'une collection afin d'envisager un partenariat sur ces sujets.</p> <p><u>Respect des critères</u> : Valorisation des collections beaux-arts du Département et soutien aux structures muséales du territoire. Actions de valorisation des collections initiées par les membres et à destination du grand public. Les enjeux soulevés par la conservation et la valorisation des collections muséales font écho à la gestion des collections départementales, une approche coordonnée Musenor-Département est à l'étude.</p>

10 demandes

83 500 €

CONVENTION

Pôle des Réussites Citoyennes
Direction des affaires culturelles

Objet : convention de paiement

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 27 avril 2026.

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Nom_Organisme dont le siège est « adresse », représenté par « nom prénom », « titre le ou la » représentant(e) structure »,

ci-après désigné par **Nom_Organisme** d'autre part.

« **Vu** : La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 27 avril 2026 autorisant la signature de la convention ».

Il a été convenu ce qui suit,

Ceci exposé les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION :

La présente convention s'applique dans les relations entre le Département et **Nom_Organisme** pour la mise en œuvre de l'action définie à l'article 2, en exécution de la décision attributive de l'aide prise par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 27 avril 2026.

ARTICLE 2 : NATURE DE L'ACTION SUBVENTIONNEE :

Une aide est accordée au **Nom_Organisme** pour les projets s'inscrivant dans le cadre de...

ARTICLE 3 : DUREE :

La convention s'applique au titre de l'année 2026.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU NOM_ORGANISME :

I – **Nom_Organisme** s'engage à réaliser son activité dans les conditions définies dans sa demande d'aide et acceptées par le Département, et à affecter le montant de l'aide au financement de son activité telle que décrite à l'article 2. Plus généralement, **Nom_Organisme** s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non réalisation ou la réalisation partielle de l'activité subventionnée et à accepter le contrôle des services du Département.

II – **Nom_Organisme** s'engage à fournir au Département, dans les conditions prévues à l'article L.1 611-4 du code général des collectivités territoriales, une copie certifiée conforme des budgets et de comptes de l'exercice écoulé. En outre, elle s'engage à communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son activité et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de l'aide (production de rapport d'activité, revue de presse, actes).

Le compte-rendu de l'emploi de l'aide devra être adressé au Département dans les 2 mois suivant la fin de l'exercice.

Les documents comptables devront être produits au Département avant le 31 mai de l'exercice suivant celui auquel ils se rapportent.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cache du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...) Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement ».

ARTICLE 6 : MODALITES DE CONTROLE :

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux. Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et, en cas de besoin, sur place. **Nom_Organisme** doit tenir à la disposition des services du Département tout élément nécessaire à l'évaluation de l'activité subventionnée.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré par les services de l'Etat dans l'exercice de leurs propres compétences.

ARTICLE 7 : MONTANT DE L'AIDE :

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser à **Nom_Organisme** une aide d'un montant de « chiffres » €.

ARTICLE 8 : MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE :

L'aide prévue à l'article précédent sera acquittée en un versement unique (**programme: C03 / sous-programme : « code » / article : « code article »**).

ARTICLE 9 : MODALITES DES PAIEMENTS :

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et le virement sera effectué par le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte du **Nom_Organisme**.

IBAN

Ouvert au nom de **Nom_Organisme**

Nom_Organisme reconnaît être averti que le versement ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).

ARTICLE 10 : MODIFICATION :

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les 2 parties.

ARTICLE 11 : RESILIATION :

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département si l'action subventionnée n'est pas exécutée dans des conditions conformes à ses dispositions. Les dirigeants de **Nom_Organisme** sont entendus préalablement.

La résiliation prend effet un mois après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Le jour de la réception de la notification ne compte pas. Ce délai n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

ARTICLE 12 : REMBOURSEMENT :

Il sera demandé à **Nom_Organisme** de procéder au remboursement total ou partiel de l'aide départementale, s'il s'avère, après versement, que celle-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

Remboursement total, notamment :

- dès lors qu'il sera établi l'absence totale de comptabilité au niveau de **Nom_Organisme** ;
- ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de l'aide départementale ;
- ou dès lors qu'il sera établi que **Nom_Organisme** ne valorise pas le partenariat du Département.

Remboursement partiel, notamment :

- Dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que **Nom_Organisme** a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis).

ARTICLE 13 : VOIES DE RECOURS :

Toute difficulté relative à l'exécution des présentes devra être portée devant le Tribunal Administratif de LILLE.

En cas de difficulté, les parties tenteront de trouver une solution amiable. A défaut, tout litige sera porté devant le Tribunal administratif de LILLE.

Arras, le

En 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Directeur des affaires culturelles

Romuald FICHE

Pour **Nom_organisme**

Qualité du signataire

Prénom NOM

CONVENTION

Pôle des Réussites Citoyennes
Direction des affaires culturelles

Objet : convention de paiement

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 27 avril 2026

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

L'association Plan-Séquence, dont le siège est 3 rue Émile Legrelle – 62000 ARRAS, représentée par Sébastien DOCO, Président,

ci-après désigné par l'association d'autre part.

« **Vu** : La délibération de la Commission Permanente en date du 27 avril 2026 autorisant la signature de la convention ».

Il a été convenu ce qui suit,

Ceci exposé les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION :

La présente convention s'applique dans les relations entre le Département et l'association Plan-Séquence pour la mise en œuvre de l'action définie à l'article 2, en exécution de la décision attributive de l'aide prise par délibération de la Commission Permanente du 27 avril 2026.

ARTICLE 2 : NATURE DE L'ACTION SUBVENTIONNEE :

Une aide en numéraire est accordée à l'association Plan-Séquence pour les projets s'inscrivant dans le cadre de son fonctionnement.

En complément, une aide en nature et en industrie est accordée à l'association Plan-Séquence en communication par le Département dans le cadre de « l'Arras Film Festival ».

ARTICLE 3 : DUREE :

La convention s'applique au titre de l'année 2026.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION :

I – L'association Plan-Séquence s'engage à réaliser son activité dans les conditions définies dans sa demande d'aide et acceptées par le Département, et à affecter le montant de l'aide au financement de son activité telle que décrite à l'article 2. Plus généralement, l'association Plan-Séquence s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non réalisation ou la réalisation partielle de l'activité subventionnée et à accepter le contrôle des services du Département.

II – L'association Plan-Séquence s'engage à fournir au Département, dans les conditions prévues à l'article L.1 611-4 du code général des collectivités territoriales, une copie certifiée conforme des budgets et de comptes de l'exercice écoulé. En outre, elle s'engage à communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son activité et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de l'aide (production de rapport d'activité, revue de presse, actes).

Le compte-rendu de l'emploi de l'aide devra être adressé au Département dans les 2 mois suivant la fin de l'exercice.

Les documents comptables devront être produits au Département avant le 31 mai de l'exercice suivant celui auquel ils se rapportent.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cache du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...) Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement ».

ARTICLE 6 : MODALITES DE CONTROLE :

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux. Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et, en cas de besoin, sur place. L'association Plan Séquence doit tenir à la disposition des services du Département tout élément nécessaire à l'évaluation de l'activité subventionnée.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré par les services de l'Etat dans l'exercice de leurs propres compétences.

ARTICLE 7 : MONTANT DE L'AIDE :

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser à l'association Plan-Séquence une aide d'un montant de 113 000 €.

En complément, une aide en nature et en industrie est accordée à l'association Plan-Séquence en communication par le Département à travers :

- . l'impression du « programme enfants » à 6 000 exemplaires : 480 €
- . signet du prix du public festival du film d'Arras (3500 exemplaires) : 80 €
- . grille horaires pour l'Arras Film Festival - 3 volets - 6000 ex produits : 1 300 €
- . la valorisation de l'Affichage départemental 1/3 réseau Cityzmédia (366 exemplaires) 15 jours : 43 485 €

- . la valorisation d'un encart publicitaire dans l'Echo du Pas-de-Calais : 3 000€
- . la mise en place d'un dais d'accueil devant le cinéma et de 4 bâches actualisées : 881 €
- . le relais rédactionnel sur les supports du Département : Echo62, Newsletter, réseaux sociaux, site...

ARTICLE 8 : MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE :

L'aide numéraire prévue à l'article précédent sera acquittée en un seul versement.

ARTICLE 9 : MODALITES DES PAIEMENTS :

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et le virement sera effectué par le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte de l'association Plan Séquence.

IBAN [REDACTED]

Ouvert au nom de Plan Séquence.

L'association Plan Séquence reconnaît être avertie que le versement ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).

ARTICLE 10 : MODIFICATION :

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les 2 parties.

ARTICLE 11 : RESILIATION :

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département si l'action subventionnée n'est pas exécutée dans des conditions conformes à ses dispositions. Les dirigeants de l'association Plan Séquence sont entendus préalablement.

La résiliation prend effet un mois après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Le jour de la réception de la notification ne compte pas. Ce délai n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

ARTICLE 12 : REMBOURSEMENT :

Il sera demandé à l'association Plan Séquence de procéder au remboursement total ou partiel de l'aide départementale, s'il s'avère, après versement, que celle-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

Remboursement total, notamment :

- dès lors qu'il sera établi l'absence totale de comptabilité au niveau de l'association Plan Séquence ;
- ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de l'aide départementale ;
- ou dès lors qu'il sera établi que l'association Plan Séquence ne valorise pas le partenariat du Département.

Remboursement partiel, notamment :

- Dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que l'association Plan Séquence a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis).

ARTICLE 13 : VOIES DE RECOURS :

Toute difficulté relative à l'exécution des présentes devra être portée devant le Tribunal Administratif de LILLE.

En cas de difficulté, les parties tenteront de trouver une solution amiable. A défaut, tout litige sera porté devant le Tribunal administratif de LILLE.

Arras, le

En 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation,
Le Directeur des affaires culturelles

Pour l'association Plan Séquence

Le Président

Romuald FICHE

Sébastien DOCO



Pôle des Réussites Citoyennes
 Direction des affaires culturelles
 Service du patrimoine et des biens culturels

..... CONVENTION

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS Politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine départemental ANNEES 2026 – 2028

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 27 avril 2026 ,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'Association Églises Ouvertes France, Citadelle d'Arras – Foyer numérique, 187 Allée du Général Girard, 62000 ARRAS, représentée par sa Présidente, Marie-José MICHEL

Numéro SIRET 804 964 823 00020

ci-après désigné par « EOF »

d'autre part.

Vu : Le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L3211-1, L1611-4

Vu : La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens, et notamment son article 10 ;

Vu : Le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu : La délibération de la Commission Permanente en date du 27/04/2026,

PREAMBULE

Considérant que le Département du Pas-de-Calais est riche d'un patrimoine architectural et artistique religieux protégé et non protégé qu'il convient à la fois de préserver, de réhabiliter et de valoriser,

Considérant que EOF et le Département du Pas-de-Calais partagent cet intérêt, ils ont décidé de collaborer dans le cadre d'un partenariat scientifique, culturel, technique et financier.

Le Département s'engage en faveur de la préservation du patrimoine non protégé avec le plan Départemental du Patrimoine (édifices, petit patrimoine bâti, parcs et jardins remarquables) depuis de nombreuses années et à l'intégration de ce patrimoine bâti dans le développement économique territorial. Cette politique patrimoniale volontariste et l'accessibilité à la culture sont affirmées par le Pacte des réussites citoyennes adopté le 21 novembre 2022.

Par ailleurs, le Département participe pleinement à l'identification et ainsi à la programmation des opérations de restauration des monuments historiques en coordination avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France.

Cette politique de restauration d'un patrimoine menacé, permet de soutenir d'une part, un savoir-faire local, et d'autre part la création d'emplois, induits directement par les activités économiques susceptibles d'en découler.

Depuis la mise en place de cette politique patrimoniale, bon nombre d'édifices ont été restaurés et méritent une mise en valeur par une identification plus appropriée dans les circuits touristiques et une coordination avec les structures patrimoniales.

Dans le cadre de sa politique en faveur du patrimoine du Pas-de-Calais, le Département souhaite apporter son soutien aux activités de l'association Églises Ouvertes France, compte-tenu de leur intérêt départemental, de ses objectifs de connaissance et de mise en valeur du patrimoine architectural.

Créée en juillet 2014, l'association EOF s'engage en faveur de la valorisation du patrimoine religieux, en favorisant l'ouverture et l'accueil par une mise en réseau des édifices au moyen d'utilisation d'outils de communication communs (bannière, plaque façade, site internet, cartes touristiques...).

L'association accompagne les collectivités locales dans leur projet d'ouverture et de valorisation de leur patrimoine, ce qui permet d'intégrer ce riche patrimoine architectural dans l'offre touristique départementale.

À cette volonté de mise en valeur du patrimoine bâti, s'ajoute un engagement de l'association à former et sensibiliser les adhérents du réseau par des journées de formation ou des webinaires sur des sujets précis et demandés par les membres du réseau. Elle reste aussi force de proposition en créant des circuits touristiques autour de plusieurs édifices du réseau, et par la mise à disposition gratuite d'expositions.

Enfin, EOF accompagne les membres du réseau qui souhaitent animer leurs églises lors des événements locaux, nationaux et/ou internationaux, par une aide technique (idées d'animations, communication, promotion...).

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'Association Églises Ouvertes France d'une part et le Département du Pas-de-Calais d'autre part, s'engagent à collaborer dans le cadre d'un projet commun de formation, protection, valorisation, soutien, visibilité, accessibilité, sensibilisation et sécurisation du patrimoine religieux.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 soit 3 années civiles.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION ÉGLISES OUVERTES FRANCE

3-1 – Engagements d'EOF

Le Département soutient le fonctionnement de l'association pour toutes ses actions, notamment :

1. Une action coordonnée en faveur du patrimoine

- Faciliter l'ouverture et la valorisation d'édifices religieux restaurés avec le soutien du Département.
- Assurer ainsi l'accessibilité de l'édifice et sa valorisation, sous l'angle historique et architectural. Agir en faveur d'un élargissement du réseau sur le Pas-de-Calais.
- Miser sur des partenariats de qualité et un suivi adapté de l'édifice restauré par les deux entités.
Pour ce faire, planifier deux réunions par an dédiées à la stratégie partenariale, aux aspects sécuritaires et aux actions de valorisation.
- Durant la période de conventionnement, réaliser de manière conjointe avec le Département, une fiche de procédure afin de déterminer les modalités d'intervention.

2. Agir en faveur de la connaissance et de la préservation de ce patrimoine

- Veiller à l'intérêt et à la sécurité des décors et des objets mobiliers en association avec le service du patrimoine et des biens culturels du Département (SPBC) et le conservateur antiquités objets d'art (CAOA).
Avant chaque adhésion et ouverture d'édifice, un état des lieux sur la sécurité des objets est à établir.
- Agir également en tant qu'association ressource permettant une meilleure connaissance des sites afin d'assurer la préservation de ce patrimoine.
- Effectuer des actions de sensibilisation des membres du réseau se concrétisant par l'organisation de webinaires thématiques.

3. Développer une médiation destinée aux habitants du Pas-de-Calais et/ou aux publics cibles

- Déployer des supports qualitatifs pour valoriser les édifices du réseau, restaurés avec l'aide du Département.
- Chaque année, proposer un FALC (facile à lire et à comprendre) sur une église du Pas-de-Calais.
- Proposer des supports de médiation adaptés aux publics du Département (fascicule, livret jeu etc.) pour faciliter la compréhension des sites membres du Pas-de-Calais et en favoriser l'accès.

4. Animer les sites, y programmer des temps forts

Sous condition de respect de l'objectif 2, le partenariat donnera lieu à l'organisation de deux temps forts/an sur des sites membres du réseau et dont la restauration a été soutenue par le Département.

Dans ce cadre, des projets sur-mesure de médiation culturelle sont à développer : valorisation commune, coordination, concertation, s'adresser à tous les publics et aux publics du Département (collèges-solidarité) à travers une communication adaptée (cf n° 5) et des visites ou projets de valorisation sur les édifices concernés. Ces projets concertés peuvent se concrétiser lors de toute manifestation à caractère patrimonial.

Des temps forts spécifiques dédiés aux membres du réseau du Pas-de-Calais sont également à engager (visite d'un site exemplaire, cas concret en matière de sécurité des objets mobiliers etc.).

5. Bilan

L'association EOF s'engage à la fin de la période de conventionnement à transmettre au Département un bilan de l'utilisation de la participation départementale ainsi qu'un document suggérant de nouveaux objectifs et axes de travail. Une fiche d'objectifs sera à réaliser chaque année afin de déterminer les axes de travail et les sites à valoriser de manière partenariale.

6. Visibilité du partenariat

L'association EOF s'engage également à faire connaître, de manière lisible, l'apport financier du Département et les actions communes avec l'association EOF avec la mention « En partenariat avec le Département du Pas-de-Calais », conformément aux chartes graphiques en vigueur, et ce auprès des différents partenaires, médias et aux maîtres d'ouvrages publics ou privés aidés (cf. article 6 : « Obligations et contreparties en matière de communication / charte graphique »). L'association s'engage à diffuser la communication d'EOF sur les différents supports de communication du Département afin de gagner en visibilité et de faire émerger de nouveaux projets communs de communication et de valorisation.

3-2 – Délai d'exécution

L'association EOF s'engage à réaliser l'opération aidée dans le délai d'application de la convention soit entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2028.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT

4-1 – Montant de la participation

Dans ce cadre, l'aide du Département allouée au bénéficiaire pour la réalisation des objectifs s'élève à :

X € par an, sous réserve du vote des crédits chaque année par le Conseil départemental.

Partenaires publics financiers	Années d'exécution	Montant prévisionnel maximal de la contribution, en Euros
Le Conseil départemental	2026	5 000 € TTC
	2027	5 000 € TTC
	2028	5 000 € TTC
	TOTAL	15 000 € TTC

4-2 – Echancier du versement de la participation

Le règlement de la participation interviendra selon les modalités suivantes de versement :

La participation départementale sera versée en une seule fois dans les délais réglementaires en matière de comptabilité publique.

- 5 000 € en 2026
- 5 000 € en 2027
- 5 000 € en 2028

L'utilisation de la participation à d'autres fins entraînera son remboursement et son annulation.

Les versements de 2027 et 2028 sont conditionnés à la communication de justificatifs notamment des bilans intermédiaires (visés à l'article 5) et du passage en Commission Permanente.

4-3 – Dispositions limitatives du versement

Dans l'hypothèse où le coût définitif des dépenses effectivement réalisées par le bénéficiaire serait inférieur à l'assiette aidable retenue, et sous réserve des dispositions de l'article 5 de la présente convention, le montant définitif de la participation allouée est calculé au prorata des dépenses réellement réalisées par le bénéficiaire pour le projet décrit à l'article 1, donnant lieu le cas échéant à reversement.

ARTICLE 5 : CONTROLE D'ACTIVITES ET CONTROLE FINANCIER

En vertu de l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales, le Département pourra obtenir communication de tout document et procéder à tout contrôle sur pièce et sur place ou investigation qu'il jugera utile, tant directement que par des personnes dûment mandatées pour s'assurer du respect des obligations définies par la présente convention, notamment quant à l'emploi des sommes allouées. Le bénéficiaire doit en vertu de cet article fournir « une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité. »

L'association EOF s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux modalités des comptes annuels homologués par la réglementation en vigueur.

Ainsi EOF s'engage à fournir au Département pour chaque année de la période de validité de la convention :

- Un compte-rendu d'exécution détaillé des activités de l'année écoulée avec les contributions financières apportées aux opérations dans le Département du Pas-de-Calais.
- Les rapports moral et d'activités approuvés par le conseil d'administration.

L'article 10 alinéa 6 de la loi du 12 avril 2000, prévoit que le bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la participation dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site Internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

-promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse.

-associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.

-permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT

Le Département pourra exiger du bénéficiaire le reversement partiel ou total des sommes versées, notamment le cas échéant de l'avance et des acomptes, si les sommes perçues ont été utilisées pour un objet autre que celui défini à l'article 1 de la présente convention.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

Les activités du bénéficiaire et son équilibre financier sont placés sous sa responsabilité exclusive.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA CONVENTION - AVENANT

La présente convention pourra à tout moment faire l'objet de modifications par voie d'avenants signés par les parties cocontractantes. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 10 : DENONCIATION

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties trois mois avant chaque échéance annuelle par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette disposition permet de mettre fin à la convention d'un commun accord sans besoin de justifier d'une faute de l'autre partie mais uniquement parce que les parties souhaitent mettre fin à leur accord.

ARTICLE 11 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Le non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention et notamment la non utilisation même partielle des sommes allouées ou le non-respect du délai de commencement de réalisation du projet, peuvent donner lieu à la résiliation de la présente convention.

La résiliation sera effective de plein droit après expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure par la partie demandant la résiliation. Ce courrier doit présenter le ou les motifs de résiliation. Jusqu'à l'expiration de ce délai, les parties respecteront leurs obligations contractuelles.

La résiliation emporte restitution des sommes indûment perçues par le bénéficiaire. Elle ne donne lieu à aucune indemnité à son profit.

ARTICLE 12 : VOIES DE RECOURS

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation des dispositions de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de LILLE compétent après épuisement des voies de recours amiables.

A Arras, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

**Et par délégation
Le directeur des affaires culturelles**

Romuald FICHE

Pour Églises Ouvertes

La présidente

Marie-José MICHEL

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Service Administratif et Financier - SG PRC

RAPPORT N°79

Territoire(s): Tous les territoires

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 AVRIL 2026

AIDES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE CULTUREL

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la compétence culturelle est une compétence partagée avec les autres collectivités territoriales de manière à soutenir et structurer durablement ce champ de compétence. Même dans ses composantes de compétences obligatoires (schéma lecture publique et schéma des enseignements artistiques, archives départementales, patrimoine rural non protégé), la culture reste un espace de partage et de coopération.

Avec son pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. Par ses compétences, il entend favoriser l'épanouissement de chacun, créer les conditions d'une citoyenneté active et rendre accessible la culture pour découvrir des horizons parfois éloignés du quotidien. Chaque personne a le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux.

Le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation.

Il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage autour de 3 ambitions :

- inclusion (accessibilité, participation, droits culturels, diversité culturelle) ;
- émancipation (exigence, accès à la même qualité qu'ailleurs, former, accompagner, qualifier) ;
- coopération (faire avec, animer les réseaux, poser des repères).

La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 17 mars 2025 réaffirme le soutien du Département au monde culturel à travers un nouveau

Dans ce cadre, le Département soutient :

- les projets culturels associatifs en spectacle vivant, musique et arts visuels ;
- les festivals en spectacle vivant ;
- les structures de cinéma ;
- les projets de valorisation du patrimoine auprès des partenaires au titre du fonctionnement.

Il vous est proposé d'étudier les 67 propositions de subvention dans le domaine culturel qui m'ont été adressées, reprises dans le tableau annexé. En cas d'accord de votre part, ces sollicitations représenteraient pour le Département un engagement financier global de 767 500 € au titre de 2026.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer 35 subventions au titre de l'aide aux projets culturels associatifs en spectacle vivant, musique et arts visuels aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 193 500 €, au titre de l'année 2026, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- d'attribuer 19 subventions au titre de l'aide aux festivals en spectacle vivant aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 238 500 €, au titre de l'année 2026, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- d'attribuer 3 subventions au titre de l'aide aux structures de cinéma aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 3, pour un montant total de 252 000 €, au titre de l'année 2026, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- d'attribuer 10 subventions au titre de l'aide aux projets de valorisation du patrimoine auprès des partenaires au titre du fonctionnement aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 4, pour un montant total de 83 500 €, au titre de l'année 2026, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 6 structures culturelles relevant du droit privé (Cinéligue Hauts de France, De la suite dans les images, Fondation du patrimoine Nord-Pas-de-Calais, L'arrêt création, Festival de la côte d'opale, Rock en stock Opale), les conventions de paiement pour lesquelles la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 5 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association Plan Séquence relevant du droit privé (cf. annexe 3) la convention de paiement pour laquelle la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale et valorisant les apports en matière de communication départementale, dans les termes du document joint en annexe 6.

- et de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association Églises Ouvertes France relevant du droit privé (cf. annexe 4) la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2026-2028, précisant les modalités de coopération entre l'association et le Département, dans le cadre d'un projet commun de formation, protection, valorisation, soutien, visibilité, accessibilité, sensibilisation et sécurisation du patrimoine religieux, dans les termes du document joint en annexe 7.

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 360 000,00	1 205 500,00	379 000,00	826 500,00
C03-311B02	657358/93311	Structures de rayonnement local	23 000,00	23 000,00	23 000,00	0,00
C03-311B02	657348/93311	Structures de rayonnement local	167 000,00	38 000,00	30 000,00	8 000,00
C03-311I03	65748/93311	Centres culturels - Actions culturelles	559 000,00	263 000,00	252 000,00	11 000,00
C03-312F05	65748/93312	Structures de rayonnement local - Patrimoine	86 800,00	86 800,00	83 500,00	3 300,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/04/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY